L'hebdomadaire des

Vendredi

N°6 - Vendredi10 février 1989 -ISSN 0995-0583 - Prix 5,00

SPÉCIAL MANIFESTE MUNICIPAL

SOMMAIRE

2



Les municipales en Bretagne

3
Pierre Mauroy : respect de l'accord

4
Marc Blondel : Le quantitatif

5
Bonnemaison et les prisons

6
La politique de Brice Lalonde

9
Argentine : Alfonsin tient

10
PS et Europe

12
Cinéma : le plan Lang

AGIR LÀ OÙ L'ON VIT



La campagne municipale s'amplifie. Il s'agit de débattre sur le fond. Le Manifeste des socialistes a fait mouche. Ses propositions prolongent la décentralisation et préparent l'Europe. Le Manifeste, dans ce numéro. Lisez-le, diffusez-le (pages I à XVI).

Fondation Jean-Jaurès



MUNICIPALES

À L'OUEST :

Encore du nouveau pour la gauche

Autrefois "terres de mission" du Parti socialiste, l'Ouest et plus particulièrement la Bretagne confirment, d'élection en élection, un ancrage à gauche qui éloigne le souvenir des cuisantes défaites de 1983 à Nantes, Pontivy, Saint-Malo ou Brest.

En 1989, le moral est au beau fixe dans le camp socialiste. Il espère bien reconquérir une bonne partie du terrain perdu. Tout en se défendant d'un triomphalisme prématuré, on affiche un optimisme raisonnable.

Les accords conclus à l'échelon national à l'intérieur des deux camps n'ont eu que peu d'influence dans une région où l'on entretient de la défiance envers "la capitale de l'Ile-de-France". La constitution des listes, à gauche surtout, n'a pas donné lieu à de grands affrontements. Cette fois, la sérénité a prévalu et André Pinçon pour Laval et Jean Monnier pour Angers devraient ainsi retrouver une majorité au conseil municipal. Leur préoccupation sera de faire remonter la participation des électeurs.

Nantes : la droite orpheline

On a bien cru pendant un moment que Nantes servirait de décor à un remake de 1977, quand Michel Chauty avait été battu par Jean-Marc Ayrault, à Saint-Herblain. Mais, à la fin de l'année dernière, le sénateur-maire sortant RPR refusait l'obstacle et déclarait forfait. En six ans, Michel Chauty a additionné les crises et les querelles de personnes. Et il a du laisser à un nouveau venu, Daniel Augereau, RPR, le soin de conduire la droite. C'est Jean-Marc Ayrault, maire de Saint-Herblain qui a été désigné par les socialistes pour les mener à la reconquête de Nantes. Jeune, bénéficiant d'un charisme certain, Jean-Marc Ayrault ne manque pas d'atouts. Il sera sûrement porté par un courant qui s'est fortement redressé en faveur du PS, un courant alimenté à deux sources : une évidente nostalgie à l'égard d'une gauche qui avait bien géré la ville de 1977 à 1983 et la déception envers une droite dont l'opinion ne retient que les erreurs accumulées et les rivalités stériles.

Nantes figure en bonne place dans la liste des villes que la gauche a perdues en 1983 et qu'elle peut reprendre dans quelques semaines, même si la partie est serrée.

Rennes : Edmond Hervé dans un fauteuil

En Ille-et-Vilaine, le PS progresse et espère bien conserver ses conquêtes de 1983, Redon et Fougères, qu'il enleva à l'ancien ministre Michel Cointat.

A Rennes, Edmond Hervé a gagné en 1983 un pari qui avait provoqué quelques frissons. Cette fois, il peut fièrement accrocher à son écharpe de maire sortant, la première place au rang des villes de France les mieux administrées que lui a décernée l'Expansion, sans surprendre les Rennais. Sur sa liste, Edmond Hervé rassemble le PS, bien sûr, le PC, le MRG, l'UDB (Union démocratique bretonne) et des personnalités qualifiées parmi lesquelles un ancien recteur d'académie et une ancienne directrice d'école privée.

A droite, Claude Champaud laisse une situation difficile en se retirant. La tête de liste revient à Gérard Pourchet (CDS) et la deuxième à Yves Potier, responsable départemental du RPR. Mais ici, comme à Nantes, l'union de la droite n'est que de façade et présente des lézardes.

Lorient : "Yalta" morbihannais

La légende est tenace d'un "Yalta" morbihannais qui voudrait que l'Ouest du département soit laissé à la gauche par un Raymond Marcellin redoutant qu'une personnalité de droite élue à Lorient ne le gêne. Les faits sont autres : la tradition de gauche de Lorient est solide.

Le député-maire sortant, Jean-Yves Le Drian a réalisé l'union avec le PC et appelé des personnalités de la société civile. En 1983, en pleine querelle scolaire, il avait eu le mérite de battre Guy Guermeur dès le premier tour. Aujourd'hui, c'est un cadre rennais, Loïc Dufilhol qui est à la tête d'une liste de droite. Une primaire à droite est possible, un barriste, Jacques Bellanger, ayant décidé de conduire lui aussi une liste.

Brest ou la droite déchirée

Dans le Finistère, à l'exception du PS, qui constitue la seule force homogène, toutes les formations politiques, PC compris, sont divisées par des dissidences. En particulier à Brest, capitale de droite des exclusions. En 1983, unie pour la première fois depuis longtemps, la droite avait enlevé la mairie au PS. Mais dès la victoire, la crise était ouverte. De péripétie en péripétie, on en est arrivé à deux listes rivales, l'une RPR, l'autre UDF. Un sondage commandé par le RPR donne 52% à la gauche. Pierre Maille (PS) conduit une large liste d'union qui rassemble même des communistes et des reconstructeurs. Il a de bonnes chances de reprendre la mairie.

A Quimper, le maire sortant, Marc Becam, ancien ministre, défend son dernier mandat. Contre lui, le député PS, Bernard Poignant redoute si peu la primaire à gauche qu'il a préféré partir sans le PC. Dépossédé de ses mandats aux législatives et aux cantonales, Becam joue une partie d'autant plus difficile que certains de ses anciens amis n'ont pas oublié qu'il avait mené une liste dissidente de droite aux législatives de 1986 et empêché l'élection d'Ambroise Guellec.

Enquête de Louis Bourguet

Vorace, Chirac !

Incroyable ! En présentant sa liste aux parisiens, Jacques Chirac demande la majorité "dans tous les arrondissements à la liste que je soutiens et qui me soutient". Et si les électeurs de certains arrondissements n'accordaient pas leurs suffrages à la liste "Union pour Paris", toujours selon le maire sortant, "la division serait porteuse de paralysie". Autrement dit, Chirac supporte mal la contradiction, c'est-à-dire la démocratie. L'Hôtel de Ville pour moi et toutes les mairies d'arrondissements pour mes amis, sinon je ne peux gérer. Quelle prétention, et quel mépris pour le suffrage universel.
Il veut le "grand chelem", faisons en sorte qu'il ait deux ou trois plis de chute.

Pan sur le bec !

"Echo extrêmement déplaisant et totalement faux sur des propos que j'aurais tenus sur le PS et sa direction. Une telle affirmation non seulement ne correspond pas à ce que j'ai dit ni que je pense, mais en est totalement le contraire."
Telle est la réaction d'Edith Cresson à la lecture de la page 2 du "Canard Enchaîné" du 1er février 1989, longue lettre à l'appui.

PS - PC

Des listes de rassemblement

Les listes de gauche apparaissent dans la grande majorité des villes comme des listes de rassemblement. Restent des accrocs du PC à l'accord du 12 Janvier. Trop nombreux à l'ouverture de la campagne.

"*Aboutir vite et agir partout*". Ce titre de "L'Humanité" (6 février) correspond également à l'état d'esprit des socialistes. Encore faut-il que le PC joue la carte de l'union.

Malheureusement, après la nouvelle rencontre Mauroy-Marchais du 3 février, le PC continue de multiplier les obstacles à la constitution des listes de rassemblement, notamment en région parisienne : "*Le PC affirme une volonté de puissance là où il est influent et il a des exigences disproportionnées par rapport à la réalité politique là où il est faible*", constate Gérard le Gall, secrétaire national adjoint du PS aux élections. Conséquence : dans certaines villes, les socialistes publient leurs listes en laissant des places blanches pour les communistes dans le respect de l'accord. Au PC de les prendre ou de les refuser.

Reste qu'il ne faut pas perdre de vue que l'union doit se concrétiser dans plus des trois-quarts des villes de plus de 20.000 habitants. Ainsi à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, un accord électoral va permettre aux socialistes et aux communistes de "*mener une campagne unitaire pour conserver Marseille à gauche.*" Des listes communes sont déjà établies dans une cinquantaine de villes du département. En Ille-et-Vilaine, des accords ont été passés à Rennes, Redon et Fougères. En Haute Garonne, s'il subsiste des problèmes dans certaines localités, Toulouse a tracé la voie de l'union. Enfin dans le Rhône, il ne devrait pas y avoir de primaires... L'union, même si elle ne revêt plus que la forme d'une simple alliance électorale, n'a pas totalement disparu partout... Et reste un long combat.

Jean-Pierre Bedeï

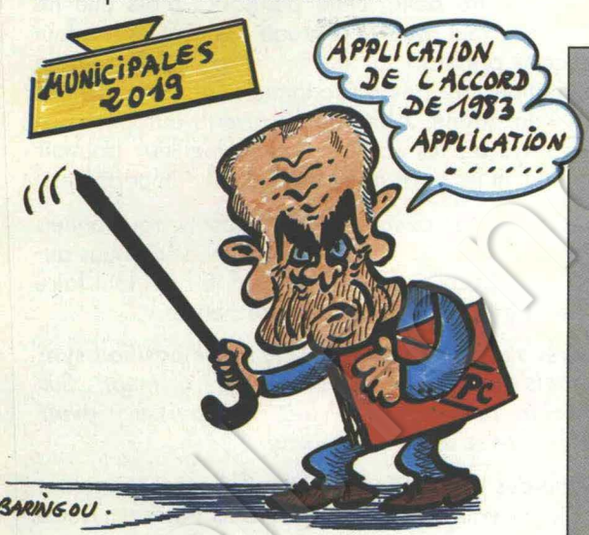

Contexte politique

Malgré l'accord national, le nombre des primaires sera plus élevé en 1989 qu'en 1983. Dans les 384 villes de plus de 20.000 habitants, il devrait passer de 44 à environ 80. Faut-il vraiment s'en étonner ? En six ans, le contexte politique a profondément évolué. En 1983, le PS et le PC siégeaient ensemble au gouvernement. Aujourd'hui, les communistes ne veulent même pas entendre parler de majorité présidentielle. Enfin, il y a six ans, le PC était moins affaibli, donc moins agressif qu'aujourd'hui.

Lettre adressée par Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, à Georges Marchais

Monsieur le secrétaire général,
Au moment où se tient le comité central de votre parti, je tiens à réaffirmer la nécessité d'aboutir, dans les meilleurs délais, au rassemblement des forces de gauche et de progrès pour assurer la victoire de nos listes, lors des prochaines élections municipales.
Cette volonté nous l'avons traduite dans notre accord du 12 janvier dernier et dans le communiqué commun du 4 février. Elle doit aujourd'hui s'exprimer par le plus grand nombre possible de listes communes dès le premier tour.
Un grand pas est déjà franchi pour la grande majorité des villes de plus de 20.000 habitants où des listes ont été établies ou le seront dans les pro - chaines heures sur la base des critères que nous avons arrêtés ensemble.
Et pourtant, dans trop de cas encore subsistent des situations de blocage liées à une appréciation diff érente de la représentativité de nos partis.
Concernant le parti socialiste, j'agis. Je vous demande, de votre côté, d'agir également dans le sens de nos accords.
Là où la représentativité de l'une de nos formations s'est manifestement modifiée depuis 1983, nous nous devons d'en tenir compte. Dans les communes où l'appréciation est plus incertaine et si le diff érend subsiste, il faudrait nous soumettre au jugement du suffrage universel.
Mais, partout, nous devons veiller à créer un climat tel que le second tour puisse se dérouler dans les meilleures conditions de rassemblement de nos forces, sur des listes communes.
Veuillez agréer...

EDITORIAL

Respect de l'accord

Ainsi, les discussions menées depuis quatre mois, avec le parti communiste, sont difficiles jusqu'au bout. Et cependant pouvait-on espérer mieux que l'accord conclu le 12 janvier dernier et précisé cette semaine ?
La situation d'aujourd'hui n'est plus celle de 1983, quand nous agissions ensemble au gouvernement. Elle n'a rien de semblable à celle de 1977 puisqu'à l'époque un programme nous unissait dans l'opposition.
Six ans, douze ans, ont passé. Le PC se trouve à la croisée des chemins. Il a connu un réel affaissement électoral, si bien que les socialistes se trouvent dans l'écrasante majorité des cas dans une situation de meilleure représentativité. Il est vrai cependant que les dernières élections cantonales ont donné au parti communiste l'espoir de retrouver un nouvel élan.
Ce faisant, il rencontre une insurmontable contradiction. Ce déclin électoral, il ne pourrait l'enrayer qu'en se renouvelant. Mais faute d'avoir évolué à la mesure de son temps, il ne parvient à maintenir son identité idéologique qu'en se repliant sur lui-même. L'exclusion du maire du Mans, l'attitude très rigide envers les rénovateurs, mais aussi les reconstructeurs, sont révélatrices de difficultés internes.
Pour nous socialistes, ce moment représente un défi et un enjeu. Il nous impose de garder à gauche un électorat désarçonné par des mutations sociales, économiques et techniques.
Ainsi s'explique notre volonté que j'ai réaffirmée mardi dans une lettre à Georges Marchais d'éviter la multiplication des primaires au premier tour et de créer partout un climat tel que le second tour puisse se dérouler dans les meilleures conditions de rassemblement de nos forces.

SOCIAL

"On ne peut négliger le quantitatif"

PTT new-look

304.000 agents, 17.000 bureaux, 32.000 guichets, 18 milliards d'objets traités en un an et 28 millions de compte-chèques. Enorme entreprise que les PTT.
Paul Quilès veut améliorer la qualité du service : 2.000 bureaux seront rénovés; un nouveau système créé pour le retrait des recommandés; des hôtesses mises en place dans les grands bureaux; pour les zones rurales, le système Uniphone permettra d'appeler gratuitement les services d'urgence; un paquet national à délai garanti (livraison à J+2) débutera courant avril. Enfin, on ne sera plus tenu de faire figurer le nom du bureau distributeur sur les adresses.
Pour cette modernisation des PTT, 5 milliards sont prévus pour les quatre prochaines années.

Marc Blondel a été élu avec 53,60% des voix. Mais le congrès a été très dur. Il faut à présent cicatriser vite et partir ensemble.

UNE INTERVIEW DE MARC BLONDEL,
Secrétaire Général de Force Ouvrière

Vendredi : Il y a des proches de Georges Pitous au Comité confédéral mais aucun à la Commission exécutive. Cette politique de bloc contre bloc ne risque-t-elle pas de vous gêner maintenant qu'il s'agit de rassembler F.O. ?

Marc Blondel : Lors du Comité confédéral national, tout s'est polarisé sur l'élection du secrétaire général. Je n'ai pas été mal élu, 20 fédérations sur 33, 48 UD sur 103 : les 20 fédérations représentent 70% des effectifs.

Pour éviter le blocage et une césure trop grande, j'ai proposé une liste d'union pour l'élection au bureau confédéral dans le but de maintenir les sortants sauf un et de trouver un équilibre. Je l'ai fait dans un geste d'apaisement et j'espérais que quelqu'un jugerait utile de lancer le débat sur la commission exécutive. Ce débat n'a pas été lancé.

Cela étant, la C.E. n'est pas monocolore : il y a eu effectivement deux ou trois résultats malheureux. J'estime qu'il aurait été normal que les plus grosses fédérations et UD soient représentées à la C.E.

Nous ne sommes pas un parti politique. Ce n'est pas la victoire d'une majorité sur une minorité, ni d'un courant sur un autre. Ce qui définit notre dénominateur commun et notre attachement à F.O. dépasse très largement les incidents. Les turbulences s'estomperont. Il n'y a pas eu affrontement entre deux orientations différentes, mais entre deux formes de militantisme différentes sur les mêmes orientations.



Vous avez dit que la revendication est le moteur du progrès social. Comment comptez-vous appliquer concrètement cette ligne dans le premier conflit que vous avez à gérer en tant que secrétaire général, celui des gardiens de prison ?

Gilbert Bonnemaison a joué le rôle d'un révélateur en faisant une centaine de propositions d'intérêt variable, dont certaines sont des abandons, voire des remises en cause de situations de gardiens. Cela a mis le feu aux poudres. Le qualitatif compte, mais on ne peut négliger la quantitatif. Je me prépare déjà à avoir une conversation assez dure avec l'autre porteur de bretelles. Je ne me fais pas d'illusion : il faudra que j'aille voir M. Charasse à Rivoli. Je ne crois pas que, pour des raisons budgétaires, il puisse faire beaucoup de choses, mais il y a des choses à faire.

Vous allez recevoir les propositions du patronat sur l'aménagement du temps de travail. Quelle sera votre position ?

Nous avons deux objectifs : mettre des garde-fous pour éviter qu'on utilise deux systèmes dérogatoires pour faire n'importe quoi et réduire la durée du travail tout en créant des emplois. Nous sommes très déçus par ce qu'on appelle le traitement social du chômage. Les TUC, les PIL, les SIVP sont devenus aujourd'hui des techniques pour essayer de maintenir au moins artificiellement le chômage à un niveau acceptable.

Elle est peut-être belle, cette politique, mais elle ne marche pas. Il faut avoir le courage des révisions. Il faut arrêter cette pression sur les salaires, ce frein sur la consommation. Six ans d'économie restrictive, et nous n'avons rien gagné. Alors qu'au niveau européen, ce sont les pays où les salaires ont le meilleur pouvoir d'achat qui ont les parts de marché les plus importantes.

Je ne crois pas que ce soit dans les secteurs traditionnels qu'il y a des sources d'emplois. D'ici l'an 2000, nous aurons 50% de produits nouveaux. C'est là qu'il faut faire porter nos efforts, en particulier de recherche.

Le congrès s'est prononcé contre la recomposition syndicale mais aussi contre un "splendide isolement". Sur quels points précis pensez-vous qu'il puisse y avoir des accords avec d'autres syndicats ?

Au niveau des négociations, cela se fait de manière naturelle. Au niveau des actions, on ne va pas s'amuser à faire grève le jeudi et eux, le vendredi. Sur l'aménagement du temps de travail par exemple, nous nous retrouvons avec la CFDT sur des positions assez proches sur une partie des points. Et la CFTC aussi ! Je ne suis pas tellement pour les programmes communs, pour employer le jargon politique, parce que, après, on est enfermé dedans. Mais on ne continue pas à faire de la bicyclette si on ne va pas aussi vite qu'avec une voiture. Il faut acheter une voiture. Il y aura des alliances objectives à géométrie variable selon les lieux, les secteurs, les moments, les tactiques employées. De là à parler de "passerelles"... Je veux bien flirter, mais je ne veux pas publier les bans.

propos recueillis par Monique Grima.

Coll. Fondation FO Pierre Naville

DANS NOS PRISONS

Le suicide d'un écorché vif

A sa mère qui vient le voir le 24 décembre, Kamel dira : "J'en ai marre. Agissez vite !" Trois jours après, Kamel Derradji est retrouvé mort dans sa cellule de la prison de Varces (38).

"*C'est un suicide*!" affirme-t-on à la prison. "*On l'a suicidé !*" rétorque la famille installée à Valence. Une seule certitude dans cette mort mystérieuse : Kamel, 1 m 87, était vivant à 7 h 00 et mort à 7 h 20. Pendu au vasistas de sa cellule situé à environ deux mètres du sol, mais à un mètre cinquante seulement de son lit, scellé au sol.

Quel régime carcéral a-t-il bien pu subir pour être ainsi poussé au suicide ? A-t-il été l'objet d'un "traitement de faveur" (privations, humiliations...) comme le laisse entendre l'association de soutien à la famille ? Martin Venant, (fédération PS de la Drôme), va même jusqu'à demander "*si une démocratie comme la nôtre peut laisser de telles exactions se commettre dans ses prisons en cette année du bicentenaire de la Révolution française. Il faut,* ajoute-t-il, *que nous réussissions à rouvrir l'enquête !*"

Kamel Derradji avait la réputation d'être une forte tête. Ce n'était pas un client facile, plutôt du genre écorché vif ! Incarcéré depuis le 19 juin 1987 pour un banal cambriolage raté, d'abord à Valence puis à Lyon, il avait été transféré en octobre à Varces, où sa mère le verra pour la première fois et dernière fois depuis son départ de Valence. Neuf mois pendant lesquels Kamel Derradji est passé du statut de loubard à celui de dangereux délinquant confiné en permanence au mitard !

Engrenage

Pour la justice, c'est une histoire classée. Un triste et fatal engrenage. Kamel ne s'est pas remis de sa réputation -en partie justifiée de "dur à cuire", de "casseur de magistrats". Il est vrai qu'il avait frappé à Valence un magistrat venu lui rendre visite et plus tard, à Lyon, avait récidivé contre un gardien de prison. Après chacun de ces incidents, une seule direction : le mitard... et la liberté qui s'éloignait un peu plus. Toutefois, c'est un engrenage qui ne satisfait ni la famille, ni le comité de soutien. Ses frères se sont portés partie civile pour avoir accès au dossier.

En s'appuyant sur le tout frais rapport de Gilbert Bonnemaison, le comité a rencontré vendredi dernier le magistrat instructeur de l'affaire, pour lui rappeler que le rôle de la justice et du service public pénitentiaire était "*d'aider à la réinsertion du détenu, pas de le pousser au suicide !*" Plus d'un mois après les faits, plusieurs questions demeurent :

- Pourquoi l'administration a-t-elle empêché la famille Derradji de voir Kamel ?
- Pourquoi ne la prévenait-elle que plusieurs semaines après chacun de ses transferts ?
- Pourquoi le psychiatre de la prison a-t-il conseillé le 6 décembre, le maintien de Kamel au mitard ?
- Pourquoi l'aumônier de la prison aurait-il évoqué lui-même "de possibles mauvais traitements" ?
- Comment un homme d'un mètre quatre-vingt sept peut-il se pendre à un mètre cinquante de hauteur ?

Autant de questions que le juge d'instruction a dû juger irrecevables puisque le dossier conclut à "l'évidence du suicide" ! Kamel Derradji était un détenu difficile, au comportement imprévisible, qui refusait l'idée même de prison et de répression. Mais son suicide arrive à point nommé pour nous rappeler que la prison n'est plus la seule manière de "réparer une faute commise". C'est dans le sens d'une plus grande utilisation des peines de substitutions que s'inscrit le rapport du député-maire d'Epinay-sur-Seine. Peut-on imaginer que Kamel soit encore en vie si au lieu de se taper la tête contre les murs de son mitard, il avait construit d'autres murs dans le cadre de travaux d'intérêt général ?

L.S.

Y mourir, y travailler...

Situation paradoxale. Une mission inspirée par l'imagination et la volonté de concertation est menée à son terme. Les gardiens de prison claquent la porte. Gilbert Bonnemaison, auteur des "Cent mesures pour la modernisation du système pénitentiaire" s'exprime.

Vendredi : C'est parce que vous avez été le médiateur lors du conflit des gardiens de prison que Pierre Arpaillange vous a confié cette nouvelle et délicate mission, ainsi que la rédaction d'un rapport ?

Gilbert Bonnemaison : Tout à fait ! Dès le départ, je savais que cela serait très dur, et que je ne pourrais pas satisfaire toutes les demandes de mes interlocuteurs. Pendant quatre mois, j'ai essayé de travailler dans la plus totale objectivité, en évitant toute démagogie et tout engagement partisan.

Pourquoi remplacer "gardien de prison" par "agent de justice" ?

L'agent de justice renvoie à l'agent de police. Cette nouvelle dénomination donne une responsabilité à ceux qui exercent cette profession.

Pourtant, vous n'avez pas obtenu du gouvernement la parité entre les deux professions ?

Effectivement, la revendication syndicale portait avant tout sur la parité et le "un-cinquième". Ce "un-cinquième" est une année de charges et de cotisations offertes aux agents de police tous les cinq ans, ce qui leur permet de faire valoir leurs droits à la retraite à 55 ans. Le gouvernement ne pouvait pas créer un précédent en accordant aux agents de justice la parité qu'ils réclamaient. Il y a, en France, un trop grand décalage entre les revenus des pensions et des actifs pour prendre une telle mesure. J'ai pris la décision de ne pas proposer ce que je savais impossible à réaliser. Le reste de mes propositions est parfaitement réaliste et réalisable.

Une grande idée résume votre rapport : la prison n'est pas la seule manière d'obtenir réparation !

C'est pour cela que je propose un "numerus clausus". Certains détenus pourraient être remis en liberté, munis d'un bracelet magnétique qui permettrait de suivre en permanence leurs activités. Il existe de nombreuses peines de substitution, il faut les utiliser. Il faut faire sortir l'opinion du trop classique schéma "condamnation-prison-répression". C'est une rude tâche, mais je m'y emploierai !

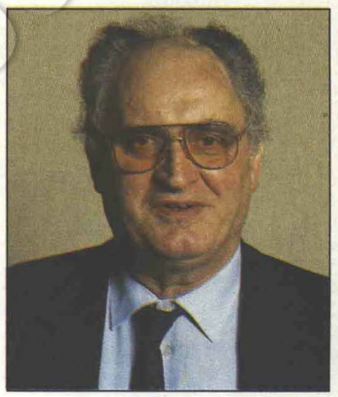

Vous ne craignez donc pas d'être taxé de laxisme ?

J'aurai plus à craindre le contraire ! Mon rapport est sans complaisance. Il n'est pas fait pour satisfaire qui que ce soit. Il est volontairement provocateur et révolutionnaire, car il y a une réelle urgence à réformer nos institutions pénales.

Votre rapport a été très mal accueilli par les syndicats.

J'ai pu constater, au cours des trois heures et demie d'entretien avec les syndicats, leur esprit de responsabilité et de concertation. Nous avons abordé tous les aspects de mes cent propositions. 78% d'entre elles étaient jugées positives par la CGT, 72% par les autonomes présents. Les autres syndicats n'émettaient des réserves que sur cinq ou six propositions. Ce qui est préconisé quant aux parloirs sexuels, à la discipline, à la formation continue, aux structures de fonc-

(...suite page 6)

Le rapport Bonnemaison : une idée et neuf propositions.

- Les surveillants deviennent des agents de justice
- Lutter contre la surpopulation : le numerus clausus
- Développer au maximum la décentralisation.
- Allonger la journée de détention
- Développer la formation initiale et continue des agents de justice
- Réduire les nouvelles constructions pour mieux rénover le parc existant
- Recruter des administratifs et du personnel qualifié
- Ouvrir la prison à la société civile
- Développer la communication à l'intérieur de la prison

Collection Jean-Pierre Lavaud

MONTPELLIER

La diffusion de la culture passe par la ville

Où parler Culture, pour des socialistes, sinon à Montpellier ? La ville de Georges Frèche avec sa place du Nombre d'Or, aux somptueux décors de Ricardo Bofill, a abrité pour quarante-huit heures, la rencontre de tous ceux qui s'intéressent à "la Culture, les Socialistes et la Ville".

Ce colloque, organisé par le Secrétariat national à la Culture du Parti socialiste et la FNESR, s'est tenu dans un bâtiment aux allures de grand paquebot, le Corum, que Georges Frèche venait d'inaugurer. Et, tout un symbole, dans la salle Einstein qui accueillait plus de 200 représentants des mairies socialistes et des activités professionnelles concernées. Roland Castro (délégué à la rénovation des banlieues) a défendu avec force l'idée de "l'égalité urbaine" qui doit être au cœur de la politique culturelle des socialistes et qui passe naturellement par une politique des sols. Jean-Pierre Vincent, a parlé de "l'artiste dans la ville" mettant notamment l'accent sur le retour nécessaire à une "pédagogie", pour toucher des publics qui restent à l'écart des activités culturelles. Yves Dauge (délégué interministériel à la ville), lui, a réaffirmé la nécessité de donner une "âme" à la ville. Jacques Renard (directeur adjoint du cabinet de Jack Lang) a, dans un débat parfois vif avec la salle (notamment les directeurs des Maisons de la culture présents), insisté sur la nécessité d'une "gestion rigoureuse" dans ce domaine.

Gérard Saumade, président du Conseil général de l'Hérault, estimait cette réflexion sur la ville d'autant plus importante que la "civilisation urbaine" est devenue la seule réalité de notre époque.

Et Georges Frèche a défendu la décentralisation, face à l'Europe. La France a besoin de "métropoles" qui, sans entrer en conflit avec Paris, deviennent des pôles culturels. Le Corum offrira, dit-il avec orgueil, plus de places que l'Opéra-Bastille !

Max Gallo conclut le colloque en définissant les zones du domaine culturel qui doivent rester "hors de la logique du marché", de manière à préserver la culture, dans la ville comme au niveau national, des dérives "marchandes". Les villes socialistes doivent offrir des structures pour les débats, avoir pour but - par la culture- de former des citoyens et se différencier ainsi des "villes de droite".

Et, par ce biais, de donner au mot citoyen, en cette année du bicentenaire, une nouvelle juvénilité, une dimension originale. Tous les participants en sont convenus.

(...suite de la page 5)

tionnement était accepté. Seules, mes propositions sur la modernisation de la direction, étaient mises en cause. Il faut que les syndicats comprennent que rien n'avance en faisant du basisme. La prison étant un lieu où vivent des surveillants et des détenus aux motivations contradictoires, nous devons parvenir à réduire les divergences.

Je regrette toutefois que les syndicats jouent l'unanimisme. Cela conduit ceux qui, se sont déclarés favorables au contenu de mon rapport à appeler à la mobilisation. Je ne comprends pas bien l'attitude des syndicats. La défense des travailleurs n'est pas un concours à la plus grande démagogie.

Propos recueillis par Ludovic Sellier



CONTRE LA POLLUTION

"Privilégier les transports collectifs"

Athmosphère viciée en semaine, purifiée par le week-end. Le lien direct entre l'activité industrielle et la pollution est à présent évident à tous.

UNE INTERVIEW DE BRICE LALONDE

Secrétaire d'Etat à l'Environnement



Vendredi : Pour les Verts, ce n'est pas l'anticyclone qui serait responsable du taux élevé de pollution que connaissent les grandes villes, mais le gouvernement et les municipalités. Qu'en pensez-vous?

Brice Lalonde : La lutte contre la pollution a été dans l'ensemble relativement négligée au cours des dernières années. Le gouvernement actuel a pris des mesures qui traînaient depuis longtemps. Il a signé deux dispositions avec les autres pays européens. L'une concerne la pollution par les grandes installations de combustion. L'autre est relative à la voiture propre et parachève l'œuvre d'Huguette Bouchardeau. L'anticyclone est un phénomène inhabituel sur lequel il faudra réfléchir. Il est difficile de prévoir les anomalies climatiques mais si des polluants sont à l'origine d'un changement de climat, il faut établir un plan d'action mondial. Nous n'aurons pas de certitudes sur ce sujet avant plusieurs années. D'une manière générale, la pollution a diminué dans les villes. Mais celle qui est due à l'automobile augmente parallèlement au nombre de voitures. Il faut donc privilégier les transports collectifs. J'espère que ces problèmes qui touchent aux conditions d'existence des habitants et qui nécessitent de véritables choix de société seront abordés par les candidats aux municipales. Cet anticyclone est une occasion à saisir.

Quels sont les dangers pour la santé de cette pollution dans les grandes villes ?

Cette pollution est une fois et demie supérieure à la norme européenne, mais est inférieure de moitié au seuil d'alerte allemand. La situation n'est donc pas tragique mais elle est préoccupante. Les risques concernent surtout les personnes les plus exposées, les enfants, les malades. Ceux qui souffrent de bronchite ou de problèmes respiratoires ressentent des symptômes aggravés.

Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises ?

D'abord l'action du gouvernement doit porter sur une bonne prévention : c'est tout l'effort d'un gouvernement de gauche. En matière de transports, il doit faire en sorte que le privilège de quelques-uns ne se traduise pas par des inconvénients pour le plus grand nombre. Ensuite, dès que le nuage de pollution s'est installé sur les grandes villes, nous avons mis en place une cellule d'information. Les gens peuvent se renseigner par minitel et sur FR 3. Le souci d'information marque bien aussi la différence d'un gouvernement qui s'intéresse plus que d'autres aux problèmes d'environnement. Enfin, si le problème devait persister nous demanderions à la population de ne pas utiliser la voiture si ce n'est pas utile. Mais les maires peuvent déjà prendre des mesures comme la limitation de la circulation, si cela paraît nécessaire.

Vous pensez que les maires ne mettent pas suffisamment l'accent sur les problèmes d'environnement ?

Il faut sortir du domaine du mythe et du mystère pour donner à tout le monde et surtout aux responsables les moyens de se faire une opinion. Avec les questions d'environnement on entre en plein dans la politique municipale. La qualité de l'existence dans les villes joue un rôle important dans les relations sociales. Généralement, les candidats aux municipales ne tiennent pas suffisamment compte des questions écologiques. C'est pourtant un moyen de faire entendre sa différence. Pendant longtemps on s'est trompé en pensant que l'environnement était secondaire par rapport à l'économie et au social. En réalité, il n'y a pas de modernisation industrielle sans le développement d'une politique de l'environnement. C'est dans cet esprit que s'efforce de travailler le gouvernement actuellement.

Propos recueillis par Jean-Pierre Bedeï

1789-1989

"Allons enfants"...

Les festivités du Bicentenaire, cérémonies officielles ou banquets républicains commencent ou se terminent par la Marseillaise. Pourtant son histoire reste mal connue.

Le 20 avril 1792, sur proposition de l'Assemblée législative, Louis XVI déclare la guerre à François II, futur empereur d'Autriche.

Naissance d'un chant de guerre

La nouvelle parvient à Strasbourg le 25 avril. Ce soir-là, chez le maire Dietrich, se trouvent rassemblés ses amis, parmi lesquels un officier de 32 ans, le franc-comtois Joseph Rouget de l'Isle "quelque peu musicien et agréable violoniste". Rentré chez lui, il va composer "dans l'exaltation", au cours de la nuit, son "chant de guerre pour l'armée du Rhin", dédié au chef de cette armée, Lückner. Le lendemain soir, de nouveau chez Dietrich, l'hymne est chanté par Dietrich lui-même, accompagné au clavecin par sa femme. C'est elle qui le transcrira pour la première édition parue à Strasbourg en mai 1792.



▲ *Rouget de Lisle chez le maire Dietrich.*

De Marseille à Paris...

Le chant va alors vers le Sud : il est connu à Lyon, puis c'est un Montpelliérain, François Mireur, qui le chante à Marseille le 22 juin lors d'un banquet patriotique. Le 11 juillet, après l'offensive austro-prussienne, l'Assemblée proclame "la Patrie en danger". La déclaration a pour but de provoquer une vague de volontaires pour marcher aux frontières menacées. Les volontaires marseillais qui "montent à Paris" le chantent en cours de route : devenu "chant de guerre des armées des frontières", il arrive à Paris à la fin juillet, sous le nom "d'hymne des Marseillais", puis plus simplement "la Marseillaise".

Le 10 août 1792, lors de l'assaut des Tuileries, et ensuite aux armées, le chant des Marseillais supplante les autres chants révolutionnaires. Fin septembre, lorsqu'on célèbre la victoire de Valmy le ministre de la Guerre fait décréter qu'on exécutera la Marseillaise au lieu du Te Deum.

Les "avatars" de la Marseillaise

Officialisé par la Convention, l'hymne des Français gagne l'Europe. Pendant la réaction thermidorienne, on lui oppose les chants de la contre-révolution. Rayé des hymnes officiels sous Napoléon, il réapparaît en 1812 lors de la retraite de Russie. Mais la Restauration proscrit la Marseillaise et son nom disparaît des livres d'histoire. La révolution de 1830 la voit réapparaître au grand jour. Hector Berlioz en fait une orchestration et le tableau de Delacroix, "La liberté guidant le peuple", s'associe à cette victoire. Mais c'est dans une demi-misère que Rouget de l'Isle meurt en 1836, peu après l'exécution par Rude du célèbre groupe de l'Arc de Triomphe.

Les révolutions de 1848 la font à nouveau retentir à travers toute l'Europe en lutte. Le Second Empire (1851-1870) prohibe cet hymne aux accents révolutionnaires.

Après 1870, pendant quelques mois, les républicains officialisent la Marseillaise ayant qu'elle ne soit à nouveau proscrite par Mac Mahon. C'est seulement en 1879 qu'elle devient notre hymne national, sur une orchestration d'Ambroise Thomas.

La guerre de 1914-1918 lui confère l'unanimité. Mais en 1940, le régime de Vichy fait arrêter ceux qui la chantent et il faut attendre la Libération pour qu'elle redevienne l'hymne de tous les Français.

Georges Ferré

DÉBAT PERMANENT

C'est l'éclectisme qui caractérise votre courrier, éclectisme de vos réactions, de vos centres d'intérêts. Votre vie et vos problèmes quotidiens sont souvent au cœur de vos lettres. Mais les autres, en France et dans le monde, ne sont jamais absents de vos préoccupations. Cette ouverture sur l'extérieur est et ne doit cesser d'être une des qualités des socialistes.



Pour clore (provisoirement) le débat consécutif à l'interview d'Elisabeth Badinter, un courrier tout en finesse du **Pasteur Leveillé - Bergerac- (24) :**
"Quand on parle des positions du Pape, il faut préciser "église catholique." L'ensemble des chrétiens ne partage pas ces positions et il y a plusieurs églises en France... Les églises de la Réforme protestante s'efforcent de se référer à la Bible pour laquelle la sexualité n'est pas du tout stigmatisée comme le mal mais comme l'expression de l'amour. Comme toute activité humaine, la sexualité peut évidemment être déviée de son sens (la relation à l'autre) par l'égoïsme. Le désir de domination ou l'idôlatrie... "L'homme et la femme étaient tous les deux nus et n'en avaient pas honte" dit le 1er livre de la Bible (Genèse 2/25) et tout un livre de la Bible, "le Cantique des cantiques", n'est qu'un poème d'amour. On peut essayer de l'interpréter au second degré, d'une manière symbolique... ou freiner la lecture de la Bible, ce qu'a longtemps essayé de faire l'église catholique romaine... Attention, la Bible est révolutionnaire."

Religion encore, **Mme Jeanne Aranda - Niort- (79)** expose une vision peu commune du syndicat polonais Solidarnosc :
"Solidarnosc n'est pas un syndicat mais une congrégation écclésiastique. On parle de l'intégrisme musulman essayant de s'infiltrer partout. Mais la religion pronée par Walesa, qu'est-elle ? Un intégrisme comme l'autre . Toutes les religions sont intégrisme et opium de l'humanité cherchant à asservir. Ne l'a-t-on vu récemment en France avec le film de Scorcese ?"

Education, dossier primordial mais délicat, comme le prouve la lettre de **P. Vérité -Le Grand-Luce- (72),** Vous serez, en la matière exigeants. La tâche de Lionel Jospin s'annonce difficile :
"Je suis institutrice depuis plus de 30 ans, je gagne la somme énorme de 9.400 francs nets... Quand la gauche ouvrira-t-elle les yeux ? Aider les jeunes à réussir, c'est cela un grand projet d'éducation et non pas ce baratin pseudo-philosophique que nous entendons. Plus d'étudiants = moins de chômeurs, moins de délinquants et plus d'avenir pour la France."

Vie locale et manifeste pour les municipales, **Pierre Ricault -Noisy-le-Grand- (93)** pose quelques questions :
"Coopération intercommunale, il y a loin du rêve à la réalité. Les petites communes y regarderont à deux fois avant de perdre leur autonomie. Réform e fiscale locale : serait-il raisonnable de réduire les prélèvements ? Ce serait au détriment des investissements collectifs."

Enfin, les "affaires" et leur utilisation politique et médiatique n'échappent pas à vos commentaires. **Paul Hourcade -Vaux-en-Velin- (69) :**
"Que la COB américaine devienne l'intermédiaire d'un règlement de comptes politiques et diplomatiques entre le Président Mitterrand et la nouvelle équipe de l'exécutif américain, cela me fait doucement rigoler car s'il existe dans le monde une personne la moins qualifiée pour donner des leçons, c'est bien Bush. Encore un peu de mémoire SVP... L'Irangate et ses conséquences doivent beaucoup au sombre Président devenu presque vierge après l'onction d'un cow-boy sur le départ."

Albert Kisukisi -Amiens- (80) :
"Quatrième pouvoir, la presse se l'octroie volontiers et c'est très bon pour la démocratie. Mais, en démocratie, les pouvoirs pour complémentaires et interdépendants qu'ils soient, demeurent autonomes, dans des territoire s d'exercice bien définis. L'informateur ne se fait pas procureur. L'informateur se disqualifierait en se voulant accomodant et pusillanime face à l'une (la droite et ses privatisations) et intransigeant contre l'autre (la gauche et ses "dénoyautages"). Deux poids, deux mesures : nous sommes encore loin du journalisme d'investigation à l'américaine, incorrectement invoqué en exemple."

EDUTEL POUR PARLER DE L'ECOLE

Ministère de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Direction de l'Information et de la Communication

36.13+Edutel

© Fondation Jean Jaurès

SPÉCIAL
Vendredi
Supplément au N°6 - Vendredi 10 février 1989 - ISSN 0995-0583 - Prix 5,00 F

MUNICIPALES : 12 ET 19 MARS 1989

LE MANIFESTE DES SOCIALISTES

PRENEZ LE PARTI DE LA VIE.

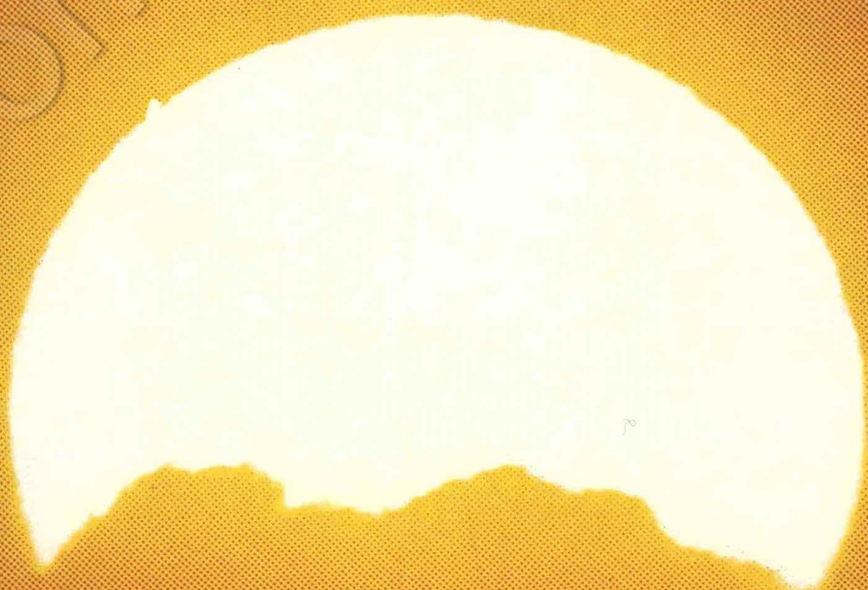

MARS 89
AGIR LÀ OÙ L'ON VIT

Coll. Fondation Jean Jaurès

Le poing et la rose

Les 12 et 19 mars prochains, les élections municipales marqueront un moment fort de la vie politique française.

Cette consultation se situe en effet dans un contexte particulier. Elle est le premier rendez-vous de la décentralisation accomplie. Elle représente aussi le dernier scrutin avant le grand enjeu européen de 1993.

C'est dire qu'elle ne laissera aucun militant indifférent. Elections politiques, chacun de vous le sait bien. Nous avons voulu, malgré la difficulté, que nos listes traduisent au plan local la grande ambition pour la France exprimée par la campagne de François Mitterrand et son extraordinaire victoire du 8 mai dernier.

Faut-il pour autant sous-estimer les enjeux liés à la gestion municipale et à l'organisation des pouvoirs publics ? Notre manifeste municipal, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas passé inaperçu. Nos propositions ont fait mouche, qu'il s'agisse de la fiscalité locale, du statut de l'élu ou des évolutions institutionnelles que nous n'avons pas craint de présenter. Nous les maintenons, et nous les soumettons au débat.

Les socialistes veulent une solidarité renforcée, une efficacité accrue, une démocratie approfondie. Ils le veulent au plan national. Mais ils veulent aussi faire de chacune des communes de France le creuset d'un espoir et d'une vision neuve de l'avenir de notre pays.

A toutes et à tous, je souhaite un bon courage pour une campagne qui s'annonce rude mais riche de sens et de possibilité de victoire.

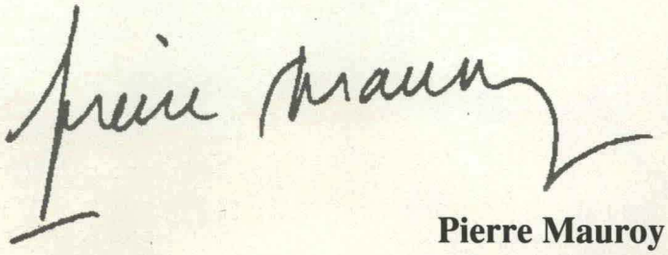

Pierre Mauroy

Coll. Fondation Jean Jaurès

Introduction

Les élections municipales ont certes une dimension locale très importante, mais elles ont aussi une dimension nationale et les socialistes ont à coeur de veiller à la cohérence et à la globalité des thèmes qui seront exposés par leurs candidats dans l'ensemble des communes.

Ce manifeste sera l'un des principaux éléments de cette cohérence. Il resitue les élections municipales de mars 1989 dans leur contexte politique, il met en valeur les principales propositions des socialistes pour cette élection, et précise nos positions sur l'ensemble des aspects de la vie locale.

Ce manifeste, n'est ni un document législatif, ni un document gouvernemental, c'est un texte qui trace pour l'action locale les axes et les perspectives que les socialistes s'efforceront de réaliser dans les mois et les années qui viennent.

Mars 1989 : Quelles élections municipales ?

Le contexte politique

Les socialistes ont une longue tradition d'action municipale qui s'est affirmée peu à peu depuis des dizaines d'années. Dans une situation nouvelle, celle de la décentralisation, des millions de Françaises et de Français ont fait confiance en 1983 au Parti Socialiste. Ils lui ont permis, dans le cadre de l'union de la gauche et des forces de progrès, d'être en mesure de gérer des milliers et des milliers de communes rurales ou urbaines.

En 1989 il faut renforcer notre influence dans ces municipalités et conquérir de nouvelles communes.

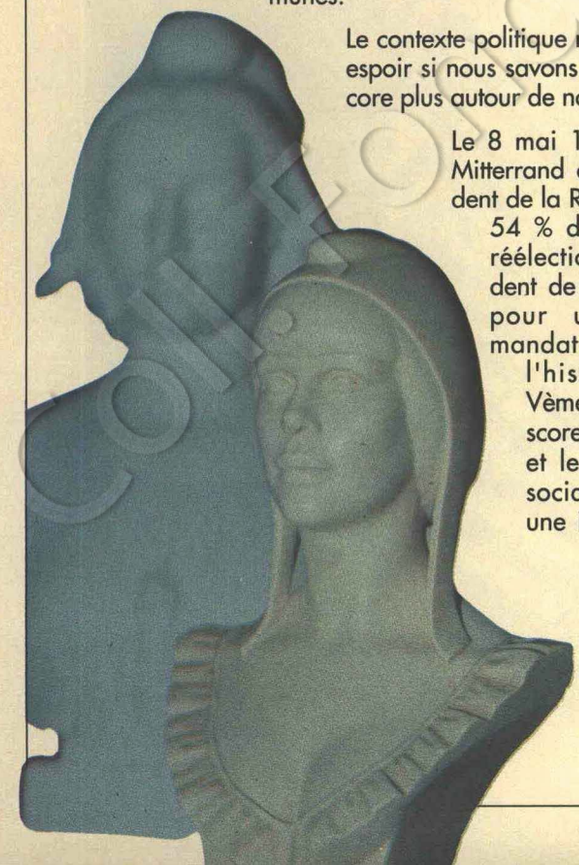

Le contexte politique nous permet cet espoir si nous savons rassembler encore plus autour de nous.

Le 8 mai 1988, François Mitterrand a été élu Président de la République avec 54 % des voix. Cette réélection d'un Président de la République, pour un deuxième mandat, unique dans l'histoire de la Vème république, le score obtenu par lui et le fait qu'il soit socialiste, a donné une impulsion positive à nos candidats aux élections législatives. Le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale a obtenu la majorité relative, et il existe une majorité absolue de gauche avec le groupe communiste.

Le Premier ministre est socialiste et son gouvernement a commencé à prendre et à faire voter des mesures qui vont dans le bon sens (mesures en faveur de la Nouvelle Calédonie, Impôt de Solidarité sur la Fortune, Revenu Minimum d'Insertion, mesures prioritaires en faveur de l'Education Nationale, etc...), d'autres vont être prises notamment en faveur des salariés et ce dans un climat économique qui n'est pas défavorable (inflation maîtrisée, croissance soutenue, maîtrise du chômage, réduction du déficit budgétaire).

La stratégie

Il s'agit de gagner les élections municipales de 1989, et pour aborder ces élections dans les meilleures conditions, il faut rassembler.

• Rassembler les socialistes et renforcer le parti socialiste : celui-ci né du rassemblement des socialistes, s'est continuellement enrichi par les éléments nouveaux adhérant à ses idées. Il est le premier parti de France et doit accroître sa représentation dans le plus grand nombre de communes.

• Rassembler la gauche : Cette volonté a toujours caractérisé notre démarche. C'est une orientation fondamentale des socialistes depuis le congrès d'Epinay en 1971. Nous la réaffirmons aujourd'hui.

• Assurer le rassemblement de la majorité présidentielle : La vocation du rassemblement de la gauche est de s'élargir. C'est une condition de succès. Il s'agit de tenir compte au mieux de l'évolution du corps électoral, et d'appuyer progressivement une transformation politique, économique et sociale pour plus de justice sur une base de plus en plus large. Les précédentes échéances électorales ont ouvert des occasions favorables.

collection Jean-Jaurès

Fidèles à leurs valeurs, les socialistes doivent tenir compte de l'évolution des aspirations des Français et de la modification de la situation politique créée par la réélection de François Mitterrand. Aujourd'hui ce sont toutes les composantes de la majorité présidentielle qui doivent être représentées sur nos listes.

Il nous faut rassembler les Françaises et les Français ayant voté pour François Mitterrand le 8 mai 1988, rassembler aussi les électrices et les électeurs qui acceptent de rejoindre cette majorité. Les responsables socialistes ont le devoir de faire prévaloir cette ambition au niveau local.

Les enjeux

Le premier enjeu de ces élections municipales c'est de permettre aux Françaises et aux Français de mettre en cohérence leur vote au plan local avec celui qu'ils ont effectué au plan national, à l'occasion des élections présidentielle ou législative.

Le deuxième enjeu c'est de permettre à des hommes et à des femmes de nous rejoindre à cette occasion.

Ceci sera possible si les uns et les autres trouvent ce qu'ils souhaitent dans les propositions que nous faisons. En effet, attentifs aux politiques locales, les Françaises et les Français sont attachés à leurs communes, dotées aujourd'hui de compétences élargies et de moyens nouveaux, grâce à la Décentralisation .

C'est en s'enracinant dans le pays, en prenant en compte la vie quotidienne de tous les Français, que les socialistes font vivre leurs idées. Or c'est dans chaque commune que doit s'exprimer prioritairement cette ambition.

A la veille du grand Marché Européen, les socialistes souhaitent, après les réformes apportées par la loi du 2 mars 1982, approfondir la décentralisation pour permettre aux communes de France, seules ou en coopération, d'être à parité avec les collectivités locales des autres pays européens.

Dans cette optique la FNESR et le PS organiseront au début juin les Etats Généraux des Elus Socialistes et Républicains sous l'intitulé "La ville au quotidien : l'Europe c'est l'heure".

En conséquence notre manifeste pour les élections municipales répond à ces aspirations. Il avance des idées novatrices, sur des sujets nécessitant des décisions législatives, afin que des progrès soient accomplis dans des domaines tels que : la coopération intercommunale, la réforme de la fiscalité locale, la défense du service public local et le statut de l'élu communal et il donne la position des socialistes sur tous les sujets relevant de l'action municipale.



Fondation Jean Jaurès

Quatre grandes avancées

La coopération intercommunale

L'union européenne va conduire la France à trouver des solutions plus globales et plus achevées à l'organisation de son territoire. Le rôle, le nombre et la taille des régions, les compétences des départements, tout cela devra être réexaminé.

La question de la coopération intercommunale se pose depuis plusieurs années, mais l'échéance européenne de 1992 doit être l'occasion pour nous d'aller plus loin, et d'approfondir la décentralisation sur ce sujet.

En effet, il existe en France un peu plus de 36.000 communes. Parmi elles 32.000 (90%) ont moins de 2.000 habitants, tout en recouvrant pourtant plus de 85 % du territoire, ne représentent qu'à peine plus de 25 % de la population.

Enfin, 20.000 d'entre elles ont moins de 500 habitants, proches du seuil critique nécessaire, d'activité économique, de services et de moyens.

Parallèlement, le coeur de nos grandes villes se vide peu à peu, au profit des bureaux de par les prix élevés des logements qui renvoient la population dans les communes de banlieue n'ayant pas les moyens de mener une politique cohérente entre elles et avec la commune centre. Cela aussi est un handicap face aux grandes métropoles européennes souvent mieux organisées.

Le nombre important des communes en France est cependant une grande richesse, notamment parce qu'elles représentent plus de 500.000 élus locaux qui constituent autant d'animateurs dont il serait dommage de priver l'action locale.

Pour renforcer le poids des collectivités locales tout en conservant l'ensemble des communes la seule solution n'est pas la fusion, mais une coopération intercommunale plus large à base d'incitation financière et de décisions législatives.

Une coopération intercommunale existe déjà depuis plusieurs décennies par l'intermédiaire de syndicats intercommunaux (SIVU, SIVOM) ou autres (districts, syndicat d'agglomération nouvelle, communautés urbaines). Plus récemment sont apparues d'autres formes de coopération spécifique (comité de développement, société d'économie mixte locale) ou plus globale (contrat de pays, charte intercommunale).

Tout cela doit être maintenant étendu et précisé. Mais encore faut-il qu'une certaine harmonisation, fondée sur quelques principes simples, intervienne en matière de limites intercommunales. Il convient que la carte des organismes intercommunaux soit redéfinie et harmonisée afin de correspondre à des espaces de vie urbains et ruraux réels, permettant l'application de politiques communes efficaces.

La coopération intercommunale en milieu urbain :

Toutes les formes de coopération doivent être encouragées, mais il est primordial de rappeler que vingt ans après la création des premières communautés urbaines, il est temps d'augmenter leur nombre, de repréciser leurs compétences et d'aller vers leur démocratisation. Des communautés urbaines d'un type nouveau seront donc proposées aux agglomérations urbaines.

Augmenter leur nombre : Une loi fixera les conditions de population qui fera qu'une zone urbaine devra être organisée en communauté urbaine. Des communautés urbaines seront constituées dans toutes les agglomérations de moyenne importance.

Repréciser leurs compétences : Ces compétences devront leur permettre d'avoir plus de moyens financiers directs, pour pouvoir mener de droit une politique globale dans les domaines élargis de l'aménagement urbain.

Il faut à la fois pouvoir permettre la capacité de prise de décision pour ce qui est de l'évolution de l'ensemble de l'agglomération, et en même temps veiller à préserver la vie locale.

Aussi, plutôt que de définir des blocs de compétence, conviendrait-il de définir des niveaux de compétence.

Seraient de compétence communautaire les grands projets, qu'ils soient d'aménagement urbain ou de développement économique, et la construction des grands équipements d'agglomération.

Seraient par contre de la compétence de la commune tout ce qui relève de la vie quotidienne au niveau des quartiers, ainsi que l'action sociale, culturelle et sportive.

Aller vers leur démocratisation : La désignation des conseillers communautaires se fera désormais à la proportionnelle. Le Parti Socialiste s'en félicite car cela constitue un progrés, bien que ce soit toujours au deuxième degré.

Il faudra aller plus loin, le conseil de la communauté devra, à terme, pouvoir être élu au suffrage universel direct.

La coopération intercommunale en milieu rural :

Dans le cadre des zones géographiques de solidarité naturelle, qui souvent correspondent aux limites des cantons ruraux, et autour du chef lieu de canton, la loi devra permettre une plus grande coopération librement consentie par la majorité des communes concernées.

Cette nouvelle communauté de pays aura une fiscalité directe, des pouvoirs étendus, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'investissements structurels, de développement économique, social et culturel et sera investi de nouvelles missions : lutte contre la désertification, aide à la création d'activités, etc... Cette réforme pourrait être l'occasion d'une redéfinition de l'action, de l'implantation et de l'organisation vers plus de polyvalence des services publics d'Etat sur le plan local.

Cette coopération rurale sera rendue intéressante par les incitations financières et fiscales qui y seront liées, par exemple dans le cadre de la répartition de la DGF et de la DGE, une part pourrait être accordée directement à ces nouvelles communautés, des subventions spécifiques pourraient leur être attribuées, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Région.

A l'intérieur de ces communautés rurales, une concertation des acteurs de la vie économique et sociale sera organisée.

Une première étape sera franchie, en permettant aux SIVOM de se doter d'une fiscalité propre, afin de pratiquer une plus grande solidarité et de disposer d'une meilleure efficacité d'intervention.

La réforme de la fiscalité locale

La réforme fiscale devra tenir compte de la nécessité de cette coopération intercommunale, mais il est indispensable qu'elle prenne en compte aussi la nécessité d'une plus grande justice, et d'une plus grande efficacité économique.

En effet, grâce à la décentralisation, la commune peut intervenir dans de plus en plus de domaines. Mais ses interventions nécessitent des moyens financiers importants, une réforme de la fiscalité locale et une gestion financière, bénéficiant d'une amélioration progressive des conditions d'emprunts.

Situation actuelle

Les collectivités locales disposent de quatre grandes catégories de recettes : les impôts, les dotations et subventions de l'Etat, les emprunts et les recettes tarifaires et domaniales, et toutes ne pèsent pas d'un même poids.

Si le système fiscal local ne comprend pas moins de 42 taxes différentes, il repose à plus de 80 % sur les quatre impôts directs : taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti. C'est la taxe professionnelle qui est le premier impôt local, avec 40 % du total des recettes fiscales locales.

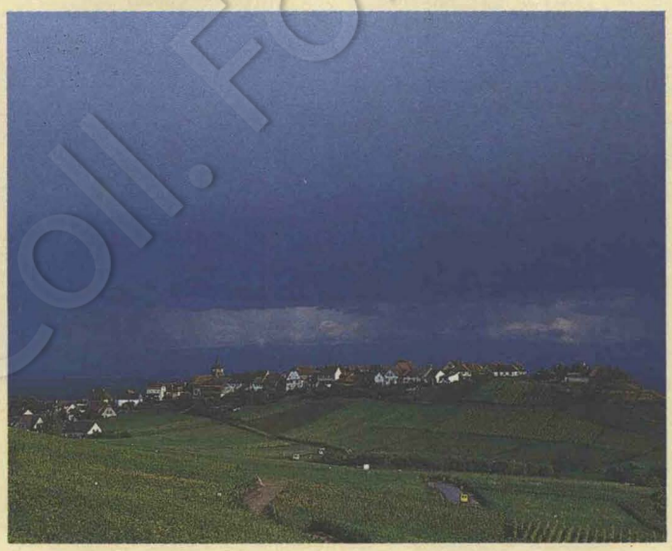

La mise en place des modalités de la fiscalité locale actuelle date d'une trentaine d'années. L'assiette des valeurs locatives s'est petit à petit, éloignée de la réalité. Les dernières références à des loyers réels ou estimés, remontent aux révisions des propriétés de 1961 à 1970, les bases imposables étant réévaluées de façon forfaitaire depuis.

La réforme de la fiscalité locale est une des conditions de l'approfondissement et de la réussite de la décentralisation. Il est nécessaire pour cela de clarifier l'impôt local.

Alors que la fiscalité d'Etat est en général relativement bien comprise, la fiscalité locale apparaît incompréhensible à une grande partie de la population. Près de 3 millions de recours concernant les impôts locaux, dont la moitié relatifs à la taxe d'habitation, sont déposés chaque année par des contribuables qui contestent la façon dont ils ont été imposés.

Enfin il faut rappeler aussi que la grande différence constatée au niveau des impôts locaux suivant que l'on habite dans une commune ou dans une autre est le plus souvent l'effet d'une très grande disparité des ressources entre les collectivités locales.

Vers la réforme

• La taxe d'habitation

Du fait de son poids et de son mode de calcul, la taxe d'habitation est mal ressentie par les contribuables et les élus.

Il est bon de rappeler que les exonérations ou les allégements décidés par les gouvernements socialistes, notamment en faveur des personnes âgées et de ceux ne payant pas d'impôt sur le revenu ont concerné au total, de 1981 à 1986, près de 4 millions de contribuables. Cela explique que de 1981 à 1986, les dégrèvements de taxe d'habitation soient passés de 1,8 milliards à 6 milliards de francs, soit plus qu'une multiplication par trois en cinq ans de l'effort exécuté par l'Etat qui compensait ces décisions auprès des collectivités locales.

La suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par un impôt local sur le revenu pourrait paraître plus juste, mais la diversité des situations et l'ampleur des transferts de charges conduisent à ne pas envisager cette mesure actuellement.

Quoi qu'il en soit, avec une nécessaire remise à jour des bases, une réforme devra être entreprise pour que la taxe d'habitation tienne compte des revenus.

Pour cette prise en compte, il sera notamment nécessaire d'introduire progressivement l'ensemble des revenus dans les bases de répartition de la taxe d'habitation, afin d'abaisser dans ces bases la part de la valeur locative forfaitaire.

• La taxe Professionnelle

La taxe professionnelle est aussi contestée, car elle est basée sur les salaires et les investissements en matériel. A ce titre elle est souvent qualifiée d'impôt "anti-économique". D'autre part il paraît difficile de faire prendre une part plus importante du poids de cet impôt par l'Etat. Il paraît donc nécessaire d'y apporter certaines réformes.

Coll. Fondation Jaurès

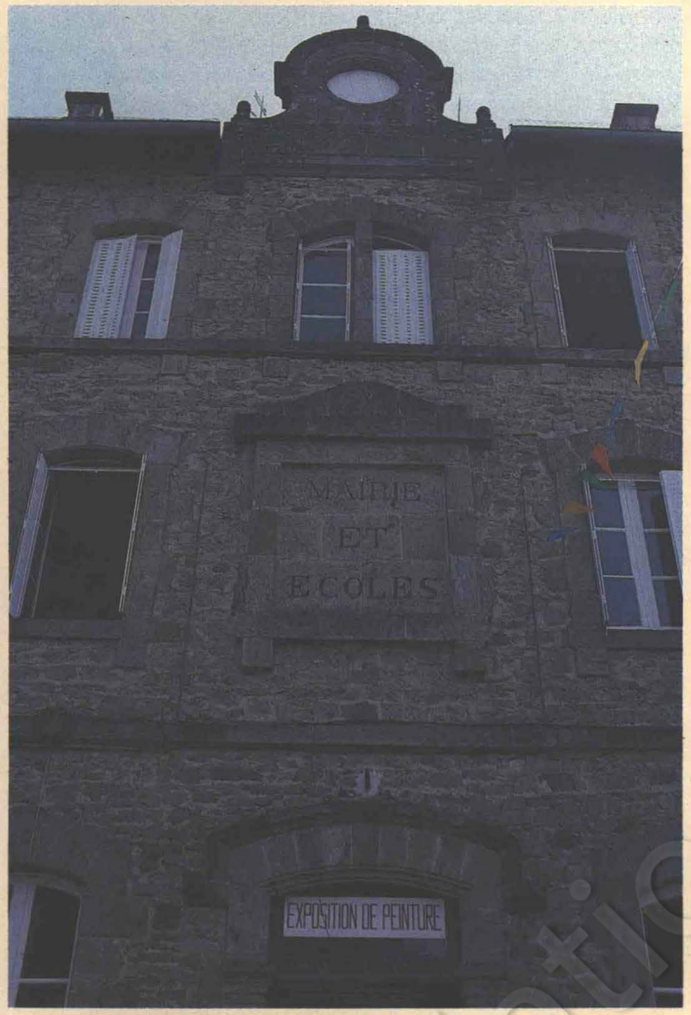

Une refonte du mécanisme de cet impôt pourrait être envisagé en modifiant totalement ses bases et en l'établissant sur la valeur-ajoutée ou sur le bénéfice des entreprises, ou bien en intégrant seulement en partie ces nouvelles bases de manière à diluer dans un ensemble plus large les inconvénients des bases actuellement retenues.

En période de chômage une proposition apparemment simple pourrait être aussi l'allègement de la taxation sur la part réservée aux salaires, mais elle défavoriserait les entreprises à forte automatisation et risquerait à terme d'aller à l'encontre du résultat recherché, à savoir la création d'emplois.

De toute façon ces réformes ne baisseront pas globalement le niveau de l'impôt local touchant les entreprises. Enfin l'importance des transferts de charges qui seraient provoqués par ces réformes doivent inciter à la plus grande prudence. Dans la perspective du grand marché européen, l'objectif sera d'assurer à cet impôt une assiette permettant une plus grande neutralité au regard des activités économiques.

Par contre, au-delà des problèmes d'assiettes des améliorations concrètes de la taxe professionnelle peuvent être faites pour supprimer peu à peu les inégalités.

Cet effort doit être opéré, tout d'abord au profit des entreprises les plus taxées et des collectivités locales les moins riches. Ces améliorations passeront nécessairement par une péréquation meilleure et renforcée, tant nationale que départementale.

• La taxe sur le Foncier Bâti

Cet impôt ne suscite pas de contestation majeure, mais une révision des bases apparaît cependant nécessaire actuellement.

Toutefois la part de cet impôt dans l'ensemble du produit de la fiscalité directe locale ne cesse de s'accroître. Il représentait 24 % du produit des quatre taxes directes en 1988, contre 16 % en 1980.

De plus, la montée en puissance de cet impôt pèse sur les ménages, souvent modestes, propriétaires de leur logement grâce au système d'accession à la propriété sociale.

En conséquence, il apparaît donc important de ne pas exclure à terme la possibilité d'une réforme de la taxe sur le foncier bâti, tenant compte davantage de la valeur réelle des habitations comme base d'imposition.

• La taxe sur le Foncier Non Bâti

On ne peut pas trop demander à cet impôt, car les propriétaires fonciers en majeure partie agriculteurs, et représentant environ 10 % de la population ne pourront encore longtemps entretenir presque seuls 80 % de l'espace rural. D'autant plus que la politique de jachère et d'arrachage des vignes incitée par la CEE, va engendrer à terme des problèmes budgétaires dans certaines communes rurales.

Là aussi, une révision des bases est nécessaire, et de plus, l'instauration d'une surtaxe appropriée sur les terrains à bâtir permettrait de faire procéder à des allègements pour les agriculteurs qui sont manifestement trop taxés par cet impôt. Ce dernier devrait être revu à terme dans son ensemble, avec l'objectif de prendre en compte progressivement l'activité économique des exploitations agricoles.

Enfin les socialistes se félicitent de l'assouplissement récemment réalisé des liens règlementaires régissant la fluctuation des quatre taxes entre elles.

C'est pourquoi les socialistes proposent, dans un premier temps :

• d'effectuer une révision des bases pour les taxes foncières.

• d'obtenir une meilleure répartition entre les communes et entre les départements, des ressources provenant de la taxe professionnelle.

Et aussi :

• que le paiement des impôts locaux soit étalé sur l'année pour éviter que chaque contribuable ne se retrouve avec une somme trop importante à payer en une seule fois.



• que des modalités concernant les feuilles d'impôt soient adoptées pour permettre aux contribuables d'identifier clairement par qui ils sont imposés.

• que le contrôle a postériori sur les communes par les chambres régionales des comptes soit élargi.

Parallèlement, les socialistes souhaitent que le gouvernement engage, en concertation avec le Parti Socialiste , le Groupe Socialiste et la FNESR, les réformes nécessaires à la mise en oeuvre progressive des orientations décrites ci-dessus.

Le maintien et l'évolution du Service Public Local

La qualité des services publics locaux français est partout reconnue, il serait donc insolite que les socialistes ne valorisent pas ces services au moment où ils sont remis en cause pour des raisons idéologiques.

Au départ, essentiellement utilisés pour des services communaux classiques, comme les réseaux d'eau et d'assainissement et le ramassage des ordures ménagères, le service public local s'est progressivement étendu pour pallier les carences de l'initiative privée ou de l'Etat central.

Au niveau de l'action sociale, les services municipaux sont très tôt intervenus, notamment en développant l'assistance sociale. Ainsi, le service public a-t-il été, à chaque période de son histoire, profondément lié aux aspirations de la population. Il a pris en compte et assuré les prestationss qui relèvent de la vie quotidienne des gens, de l'accueil de la petite enfance aux besoins des personnes âgées. C'est très certainement les raisons pour lesquelles il est aujourd'hui perçu d'une manière particulièrement sensible par la population.

Pourtant aujourd'hui, le service public local est remis en question. En effet, une politique de remise en cause du service public est menée dans une série de communes de droite. Cette remise en cause peut aller jusqu'à la fermeture d'équipements culturels jugés trop peu rentables. Le service public local est donc confronté à un véritable défi. Pour y faire face, la réponse passe évidemment par la capacité de l'équipe municipale à s'adapter aux besoins nouveaux et à maintenir l'efficacité du service public. Il faut cependant affirmer que le critère de la rentabilité, essentiel aux entreprises privées, ne peut être appliqué seul aux services publics locaux en raison de leur fonction d'intérêt général

Confortés par la gauche de 1981 à 1986, de par la mise en place de la décentralisation, puis par un ensemble de mesures accompagnant cette décentralisation, les services publics locaux doivent se donner les moyens de leur modernisation. Cela suppose des fonctionnaires formés, qualifiés, et motivés.

De plus en plus nombreux sont les habitants qui choisissent leur commune en fonction de la qualité de son environnement éducatif, culturel ou sportif, la qualité de la vie dans les villes étant devenue essentielle.

C'est au sein des communes qu'ont pu se constituer des structures innovantes et efficaces prenant en compte des demandes sociales, mais il faut aussi rappeler qu'une meilleure efficacité de certains services (moyens lourds, organisation du travail), peut être recherchée dans la coopération intercommunale.

Le développement de ces politiques sera appliqué par le personnel de la Fonction Publique Territoriale. A ce propos le Parti Socialiste se réjouit du rétablissement du paritarisme au sein du Conseil National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), et du règlement de la situation statutaire des secrétaires de mairie à temps non complet.

Au-delà de cela, le Parti Socialiste souhaite que soit poursuivie l'amélioration du statut de la fonction publique locale, car les élus ont besoin de bons collaborateurs. Il est, en effet, fondamental que les fonctionnaires locaux se sentent considérés et aient un statut achevé, et amélioré.

L'existence de services communaux modernes et efficaces est un élément important du bien être des citoyens et l'existence de tarifs adaptés au niveau de vie des habitants, un élément pour réduire les inégalités.



Le statut de l'élu communal

Les socialistes veulent permettre à tout élu (notamment ouvrier, agriculteur, employé), d'avoir les moyens nécessaires pour pouvoir vraiment se consacrer au service de ses concitoyens.

La commune est la plupart du temps la collectivité locale qui permet à des hommes et à des femmes d'exercer leur première responsabilité politique. Mais la complexité des tâches électives exige aujourd'hui une plus grande disponibilité. D'où la nécessité de progresser à terme dans la définition d'un statut de l'élu communal.

Des éléments de ce statut existent : des indemnités sont versées aux maires et aux

adjoints en fonction de la taille démographique de leurs communes, il existe une possibilité pour les communes de décider d'une indemnisation, à la vacation du travail en commission pour les conseillers municipaux. Les maires et adjoints sont actuellement affiliés à l'IRCANTEC ce qui leur permet d'avoir un complément de retraite. Les communes peuvent cotiser au profit d'associations de formation des élus, certaines autorisations d'absence sont données aux élus employés du secteur privé ou fonctionnaires.



Pour avancer dans le sens d'un statut de l'élu plus complet, plusieurs dispositions devraient être prises :

• Etendre les possibilités d'absence et préciser la question de la réintégration.

Il apparaît utile de rappeler les droits existants, souvent mal connus dans le secteur privé. Pour aller plus loin, après concertation entre les grandes associations nationales d'élus et les organisations patronales nationales, il sera utile de préciser et étendre par voie législative, les conditions sur les droits d'absence et de réintégration dans le secteur privé. Les droits d'absence dans le secteur public seront aussi élargis.

• Mettre en place un système cohérent de formation des élus.

En plus des subventions par les collectivités locales aux associations de formation, le financement de la formation des élus pourrait être développé grâce à un système de cotisations obligatoires pour les collectivités locales et les élus.

• Préciser et élargir les modalités de droit à la retraite.

Il faut étudier la possibilité de négocier un système de cotisation double pour le premier mandat afin d'améliorer le niveau des retraites.

• Revaloriser les moyens matériels.

Il convient de poser clairement le problème de la revalorisation de l'indemnisation des maires et adjoints à la fois pour compenser leurs absences professionnelles, mais surtout dans tous les cas où le plein temps est nécessaire, et de poser parallèlement le problème du statut fiscal de l'ensemble des élus.

Il apparaît également utile de mieux faire connaître les possibilités dont disposent les communes d'indemniser les conseillers municipaux à l'occasion de leurs travaux en commission, et peut être même de fixer quelques règles forfaitaires.

Ces avancées ne devront pas concerner seulement l'élu politique, mais devront aussi peu à peu s'appliquer, avec les adaptations nécessaires, aux élus associatifs locaux, ou membres de conseils communaux divers.

Il existe déjà des règles d'indemnisation pour les participants, notamment dans le domaine des offices d'HLM et des CCAS. Il conviendrait de s'inspirer de ces règles pour les étendre à l'ensemble des élus associatifs ou personnes membres des commissions, conseils, comités et offices périphériques aux municipalités (offices de la culture, des sports, conseil de prévention de la délinquance, etc...), en ayant auparavant lancé une négociation entre les divers partenaires sur l'origine des financements nécessaires à cette indemnisation.

Au-delà de ces quatre grands axes, sur lesquels les socialistes s'engagent à mener les combats nécessaires au niveau national, le Parti Socialiste affirme avec force que la commune est le lieu privilégié d'actions concrètes locales en faveur du développement dans la solidarité.

La commune, lieu privilégié pour l'action locale

Agir pour le développement dans la solidarité, en vue d'un meilleur progrès social, tel est le fil conducteur de l'action des socialistes.

La commune doit être le lieu privilégié : de la démocratie locale avec notamment la participation accrue des femmes, du développement économique local en faveur de l'emploi, de l'insertion des personnes âgées et des handicapés, de l'intégration des immigrés, de la lutte contre les inégalités, de l'éducation et de la formation des jeunes, de la sécurité, de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de l'action sportive, de l'action culturelle et de l'ouverture sur le monde.

La démocratie locale

La question du regroupement des élections est maintenant posée en France et le Parti Socialiste y est favorable.

Cependant les élections municipales auront toujours un caractère particulier pour les électeurs. En effet la commune reste la collectivité locale qui permet d'expérimenter au mieux la concertation permanente, au plus près des citoyens.

Les conseillers municipaux doivent tous être associés à la réflexion dans les commissions municipales. Les citoyens qui le souhaitent, notamment les responsables d'associations doivent l'être dans les commissions extra-municipales. De plus les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes sont des initiatives qu'il convient d'encourager.

Les associations doivent être des partenaires privilégiés pour les municipalités socialistes, sur la base notamment d'une méthode contractuelle. Pour les socialistes, le développement de la vie associative n'est ni un risque, ni un luxe, c'est une nécessité de la vie sociale et une chance pour l'épanouissement individuel.

A l'initiative du Conseil Municipal, la population d'une commune peut être consultée dans son ensemble sur un sujet précis. Le Parti Socialiste est favorable à ce type de consultation et ne peut que l'encourager.

L'information doit pouvoir être diffusée auprès des associations, mais aussi auprès de l'ensemble de la population. Les bonnes relations entre la commune et les associations sont nécessaires pour l'avancée de problèmes complexes comme: la formation, l'insertion sociale et professionnelle, la lutte contre l'illettrisme et la gestion d'équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs.

Les minorités institutionnelles du conseil municipal doivent voir leur droit d'expression protégé, en ayant la possibilité par exemple de pouvoir inscrire leurs positions, en annexe aux délibérations du conseil municipal.

La nouvelle règle que s'est donnée le Parti Socialiste de placer 30 % de femmes en position éligible permettra à plus de femmes d'avoir la possibilité d'accéder et de participer à la vie politique locale. Mais cette règle ne sera vraiment efficiente pour les femmes que si, par ailleurs, des mesures spécifiques sont prises en leur faveur dans les domaines tels que la garde des enfants et la formation.

Le Parti Socialiste souhaite l'abaissement de 3.500 à 2.500 habitants du seuil d'application de la loi de 1982 réformant le mode de scrutin pour les élections municipales. Cette loi est en effet désormais unanimement appréciée et il est souhaitable d'élargir son champ d'application.

Développement économique local

Les communes doivent mener résolument une action pour le développement économique et la défense énergique de l'emploi.

L'action des communes doit être un élément de l'action globale en faveur de l'emploi, car les réponses dans ce domaine n'appartiennent pas seulement à l'Etat et aux institutions nationales, bien que ces derniers aient un rôle important à jouer, notamment par une politique d'aménagement du territoire.

Un politique nationale d'aménagement du territoire reste en effet nécessaire en France pour corriger les déséquilibres existants qui risquent de s'accroître du fait de l'Europe si l'on laisse se développer une seule politique libérale.

Mais la notion de développement local est importante, car de plus en plus d'actifs veulent créer leurs entreprises dans la commune où ils vivent, et les communes sont très soucieuses des problèmes d'emplois sur leur territoire.

La loi du 2 mars, qui autorise les collectivités locales à intervenir en matière économique n'a pas soulevé de problèmes majeurs dans son application et les engagements financiers de ce type d'intervention ont augmenté régulièrement. Mais la loi du 5 janvier 1988 a sérieusement amputé ces initiatives, elle devra donc être revue.

De nombreuses actions sont menées au sein des municipalités socialistes, telles que :

• Initiatives pour attirer des entreprises extérieures par la publicité sur les atouts de la commune, mise en place de fonds d'aide spécifique pour les créateurs, création de zones industrielles et ateliers relais sur mesure, démarchage ou mise en place de relais à l'étranger, mise en place de réseaux d'informateurs auxquels participent des acteurs locaux.

• Valorisation du tissu économique local par la mise en place de fonds de développement, création de centres de formation spécifiques aux industries locales, implantation de centres de recherche sur les technologies dominantes dans le bassin

d'emploi, création de "clubs" où la collectivité et les industries mettent en commun leurs capacités de contacts pour ouvrir de nouveaux débouchés aux productions locales et de nouveaux services aux entreprises, développement de l'économie sociale, exonération de la taxe professionnelle, etc...

Il faut aller plus loin. Un véritable développement local doit, pour réussir, réunir plusieurs conditions :

• Une planification moderne dans le cadre des contrats de plan visant à harmoniser les initiatives locales et les objectifs nationaux, un partenariat actif associant des partenaires complémentaires.

• La création de centres de soutien ou d'accompagnement. Il est de plus en plus admis qu'il faut créer des agences ou centres de développement comprenant des agents de haut professionnalisme et insister tout particulièrement sur la formation, l'information, et l'accompagnement. De plus un guichet unique d'accueil, d'information et de conseil aux entreprises, au niveau départemental, devrait être organisé par tous les partenaires.

• Une réforme du système des aides financières. L'aide financière n'est pas la seule forme d'aide, mais elle reste essentielle. Le créateur, sauf exception, ne peut pas faire face seul aux investissements. L'appel à l'épargne locale ne doit pas être négligé. Le département doit être autorisé à verser directement des primes, et la prime d'aménagement du territoire régionalisée doit être rétablie.

• Le développement des réseaux de solidarité. Il est important que se créent des "réseaux de solidarité" entre les entrepreneurs eux-mêmes. Le fait pour un "volontaire" de connaître une réalisation réussie, proche de lui, augmente sa confiance et la crédibilité du développement local.

• Le département et pas seulement les régions devrait pouvoir participer au capital des sociétés de développement régional.

• Il convient d'organiser un mécanisme institutionnel permettant aux grandes entreprises privées ou publiques de tenir informées les collectivités locales de leurs décisions afin de préparer leurs conséquences économiques et sociales.



L'insertion des personnes âgées et des handicapés

• Les personnes âgées :

Compte tenu des progrès de la science et du niveau de vie, le nombre de personnes âgées augmente. La vieillesse est maintenant une période longue que les hommes et les femmes veulent vivre du mieux possible.

La commune doit s'associer à une politique de maintien à domicile, à toute politique d'animation, et doit prendre des initiatives pour utiliser au mieux l'expérience et le savoir faire des personnes âgées qui veulent se mettre au service de l'intérêt général, à l'heure de la retraite.

L'installation subventionnée de téléphones-alarme chez les personnes âgées est une démarche sécurisante dans le cadre d'une politique de maintien à domicile.

Un problème particulier concerne l'augmentation importante du nombre des personnes âgées de plus de 85 ans. Elles seront près d'un million en l'an 2000. Pour la première fois de l'histoire des hommes, il y aura deux générations de retraités sous un même toit, et des personnes âgées dépendantes vont se trouver à la charge de personnes elles-mêmes âgées. Il faudra faire des efforts quantitatifs et qualitatifs pour les accueillir, et aussi : favoriser le développement de l'activité d'auxiliaire de vie, accélérer la médicalisation des maisons de retraite et augmenter l'aide aux familles.

A côté du système de l'obligation alimentaire de moins en moins facile à mettre en oeuvre il importe d'évoluer vers le traitement des problèmes d'hébergement et d'assistance aux personnes âgées en terme de solidarité.

• Les handicapés ou grands accidentés de la vie :

Ce problème est très douloureux et très complexe d'autant plus qu'il y a des niveaux de handicaps très différents.

Mais pour ces hommes et ces femmes nés avec un handicap, l'ayant contracté au cours de leur vie, ou "cassés" par un accident, qui peuvent encore et qui veulent s'insérer dans la cité, les communes doivent pouvoir leur donner le moyen de vivre mieux.

L'intégration scolaire et sociale, les facilités de circulation, de stationnement, de logement adapté et les accès aux lieux publics doivent leur être facilités . Les moyens techniques permettant de surmonter leurs handicaps doivent être développés chaque fois que cela est possible, notamment pour l'information. Il faudra aussi veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes d'exclusions délibérées. De plus le développement de l'activité d'auxiliaires de vie devra être aussi favorisé.

L'intégration des immigrés

Il ne saurait y avoir de politique d'intégration des populations issues de l'immigration que si elle est globale, prévoyant des dispositions générales pour l'ensemble des populations défavorisées, des actions spécifiques visant la promotion sociale des immigrés et de leurs familles, et des mesures incitatives concernant notamment les communes faisant un ef-

fort particulier, par exemple dans le secteur de l'école et du logement

L'intégration est un processus qui passe, à terme, par l'acquisition de la citoyenneté française avec ses droits, dont le droit de vote, et ses devoirs.

En ce qui concerne les immigrés non Français, et le problème de leur droit de vote aux élections locales, le Parti Socialiste réaffirme sa position. Il pense qu'il y aurait une certaine logique de permettre aux étrangers vivant dans une commune et y payant des impôts de participer aux élections locales, comme cela se fait déjà dans d'autres pays européens.

Mais les socialistes constatent par ailleurs qu'à l'heure actuelle cette réforme poserait en France un certain nombre de problèmes.

Il appartient au Parti Socialiste de contribuer à les résoudre et de faire évoluer les mentalités. Pour cela dans un premier temps, il multipliera les expériences de participation d'étrangers aux travaux du conseil municipal par exemple par la désignation au sein des communes concernées de représentants de ces communautés participant à la gestion municipale comme "membres associés".

De plus le Parti Socialiste s'engage à ouvrir ses listes à des Français d'origine immigrée pour les élections municipales.

La lutte contre les inégalités

Partout les socialistes devront veiller dans leurs municipalités à ce que jouent de nombreuses solidarités.

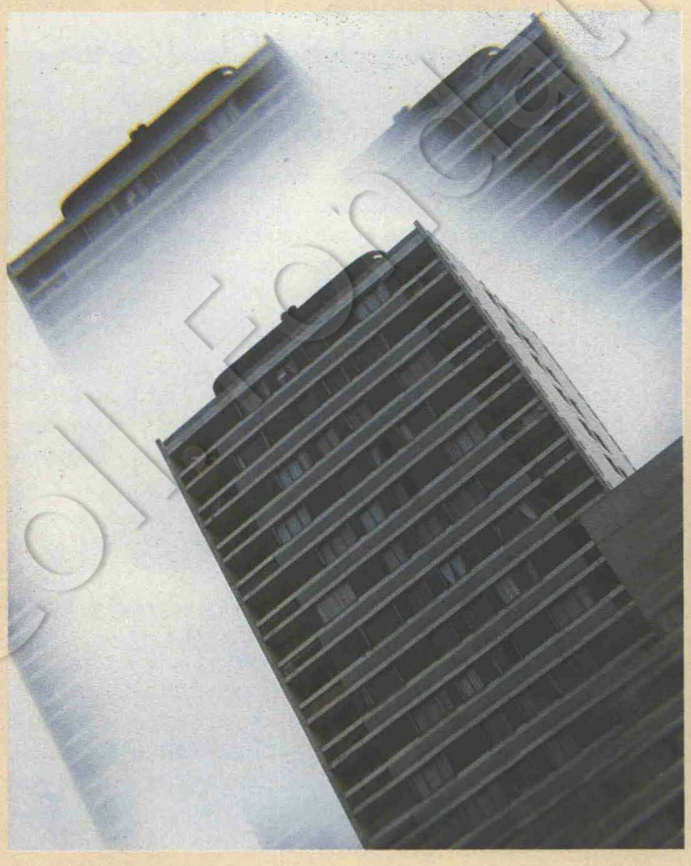

Les communes doivent prendre aussi en compte une question essentielle comme la santé, et mener des actions spécifiques dans ce domaine, notamment dans les services de prévention tels que la protection maternelle et infantile et la santé scolaire.

Les conseils communaux d'action sociale doivent être un instrument important d'action sociale multiforme.

Deux problèmes doivent retenir particulièrement l'attention des socialistes : le logement et l'urbanisme, ainsi que la lutte contre la pauvreté et la précarité.

• Le logement et l'urbanisme.

Les socialistes doivent faire un effort important de construction et de réhabilitation pour le logement social, afin que soit accéléré l'accès des citoyens modestes à un type d'habitat confortable et moins coûteux dans un cadre de vie de qualité.

Le logement est un facteur d'équilibre social de la ville lorsque les différents types de logements, co-propriétés et locatifs, parc social et parc privé, grands logements et petits logements se trouvent réunis autant qu'il est possible dans les mêmes quartiers.

Pour plus de solidarité, il convient de poursuivre et d'intensifier les actions impulsées par les socialistes afin de mieux assurer le droit au logement pour tous ainsi que les solidarités entre les catégories sociales et entre les quartiers.

L'approfondissement de l'action des Fonds Départementaux d'Aide aux Loyers (FDAL) permettra d'apurer la situation des Offices H.L.M., dont les nombreux impayés de loyer contribuent à entretenir les problèmes de trésorerie.

Une mobilisation importante des moyens financiers devra être envisagée sous une forme contractuelle par l'Etat, les collectivités locales et les Offices d'H.L.M. pour lancer un grand programme de construction et de réhabilitation de logements sociaux.

Il s'agit de rendre à la ville sa cohésion et pour cela il est nécessaire de mener quatre actions prioritaires :

• conforter et parfois sauver les centres qui doivent garder ou retrouver, outre leur rôle commercial et économique, leur fonction d'accueil, d'animation culturelle, de lieu de rencontres et de brassage des populations.

• poursuivre et amplifier l'action dans les quartiers périphériques, afin de leur redonner une identité.

Les quartiers péri-centraux, situés entre le centre et les banlieues subissent des dégradations importantes.

Il se forme ainsi de véritables "trous dans la ville", que notre volonté d'un meilleur fonctionnement du marché du logement comme d'un équilibre social retrouvé de nos agglomérations nécessite, de résorber par des moyens appropriés (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programmes locaux de l'habitat, acquisition-amélioration de logements anciens par les organismes d'H.L.M...).

Collection Fondation Jaurès

• Aider les villes de banlieue à avoir leur identité et leur originalité propres en leur donnant le maximum de fonctions car elles cumulent actuellement des handicaps.

Des programmes pluri-annuels de revalorisation seront conduits dans les meilleurs délais.

La diversification des logements et des équipements, la réhabilitation des espaces publics, le développement économique et culturel sont les instruments essentiels d'une politique urbaine qui fédère les initiatives au service d'un projet communal ou intercommunal.

• Maîtriser le développement des grandes zones pavillonnaires en construisant, lorsque c'est nécessaire, de nouveaux quartiers articulant logements individuels et collectifs, accession à la propriété et locatifs, locatif privé et locatif social, mais aussi services et lieux de rencontre.

Les conditions de logement et la vie dans les villes étant une des formes des inégalités de notre société, que nous avons pour dessein de corriger, elles réclament une action vigoureuse, notamment dans la maîtrise du foncier.

Enfin, l'Etat doit favoriser le passage du développement social des quartiers au développement social des villes et des agglomérations pour prévenir les problèmes avant leur aggravation et instaurer de nouvelles solidarités.

• La lutte contre la pauvreté et la précarité.

Face à la pauvreté, face à ceux qui aujourd'hui n'ont plus de ressources, les socialistes ne se sont pas contentés de prolonger les plans de pauvreté pour l'hiver ou de favoriser le développement des restaurants du coeur, ils ont instauré un véritable droit au revenu et à la réinsertion : le Revenu Minimum d'Insertion.

L'adoption du RMI, qui est une grande mesure sociale, va entrainer de nouvelles responsabilités pour les communes. En effet le RMI va être attribué conjointement par les services de l'Etat et du Conseil Général, mais les mesures d'accompagnement pour l'insertion seront de la responsabilité de commissions locales d'insertion dans lesquelles seront représentées les communes.

La loi prévoit que les bénéficiaires du RMI pourront s'adresser aux Centres Communaux d'Action Sociale qui sont reconnus comme services instructeurs des demandes. En zone rurale, les communes pourront être aidées dans l'instruction des demandes par des associations agréées et notamment par des centres sociaux.

Selon la situation des demandeurs, les formules d'insertion prendront des formes extrêmement diverses. Les socialistes sont amenés à privilégier la formation comme voie prioritaire de réinsertion, mais à côté des actions de formation pourront être mis en place un certain nombre de tâches d'intérêt et d'utilité collectifs. De plus l'action de réinsertion touchera également la santé, le logement et l'ensemble des éléments de la vie quotidienne.

Pour la partie la plus marginalisée de la population actuellement sans ressources, les actions de préinsertion et de réadaptation sociale devront nécessairement être mises en oeuvre.

Les associations auront un rôle important dans la mise en place des mesures d'accompagnement du RMI et notamment des mesures d'insertion.

L'éducation , la formation et l'insertion des jeunes

La mise en oeuvre des stratégies éducatives locales, l'attention portée à la qualité et au développement de l'école , doivent constituer l'un des éléments essentiels des politiques municipales.

Une action municipale résolue en faveur de l'école et de la formation pour l'accès de tous à la culture doit être entreprise.

La décentralisation a renforcé les responsabilités des communes en matière d'éducation. Outre leur responsabilité en matière d'investissements concernant les écoles maternelles et primaires, les communes peuvent aussi prendre des initiatives éducatives directes ou indirectes avec et autour de l'école.

La commune, partenaire naturel de l'école, doit jouer pleinement son rôle en créant toutes les conditions pour la réussite et l'épanouissement de chaque enfant.

La commune doit pouvoir être à l'origine de nombreuses actions en faveur de l'enfance, soit générales : oeuvres périscolaires, centres de loisirs, centres aérés, crèches, garderies, restauration scolaire, écoles municipales de sport, soit spécifiques : lutte contre l'illettrisme, initiation à la musique dans les écoles, apprentissage des langues, éducation sanitaire, etc...

L'accueil de la petite enfance constitue une priorité : les socialistes l'avaient pris en compte en ouvrant, dès 1982, la possibilité pour les communes d'établir par contrats avec les caisses d'allocations familiales un plan de développement



des divers modes d'accueil des jeunes enfants. Cette politique contractuelle doit être vigoureusement relancée.

Les socialistes doivent par ailleurs favoriser toute action en faveur : des stages, de la formation professionnelle, de la formation continue, des initiatives de remises à niveau en liaison avec les associations concernées, et toute action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Ils auront à coeur de définir au niveau communal et intercommunal, un véritable plan local d'insertion et de développement. Celui-ci constituera le cadre pour impulser, encourager, coordonner et accompagner les initiatives prises par les différents partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La sécurité

Incontestablement, depuis ces dernières années, un bon nombre de municipalités ont modifié leur façon d'aborder les problèmes de sécurité.

En plusieurs lieux, à l'initiative des socialistes, ont été créés des conseils communaux de prévention de la délinquance réunissant tous ceux qui, sur un territoire donné, peuvent intervenir de façon efficace pour éviter des situations de délinquance. Dans la majeure partie des cas, ce genre d'initiative s'est avéré efficace. En revanche, les communes qui ont renoncé à ce système ont vu leur taux de délinquance augmenter parfois dans des proportions importantes. Le cas de la ville de Dreux en est un triste exemple.

Si la sécurité relève de la responsabilité de l'Etat, il n'en est pas moins vrai que la protection des personnes et des biens suppose, en plus de l'action des services de police et de la justice, également la participation des travailleurs sociaux, des militants associatifs, syndicalistes, commerçants et élus aux moyens à développer pour créer les conditions d'une meilleure sécurité.

La police municipale peut avoir une action dans ce domaine tout en restant prioritairement dans son rôle, à savoir veiller à faire respecter les arrêtés du maire.

Les mairies socialistes doivent faire aussi des efforts en matière de sécurité routière.

La protection de l'environnement et du cadre de vie

C'est au sein des communes que doit se manifester la volonté politique de relever le défi écologique par la concertation avec les industriels, les agriculteurs, les associations et les pouvoirs publics, en vue de trouver les solutions les mieux appropriées aux problèmes du bruit, aux pollutions des rivières et de l'air, aux questions d'assainissement et de la protection des sites.

En faveur du cadre de vie, les socialistes ont beaucoup innové, notamment pour le développement social des quartiers. Beaucoup reste à faire en matière d'aménagement de l'espace urbain et rural, d'équipement des communes dans le souci d'une meilleure qualité de la vie. Des efforts supplémentaires en direction du droit au logement, et de l'habitat social, de la maîtrise foncière, des déplacements en milieu urbain devront être faits. Une attention toute particulière sera portée aux problèmes des transports, et notamment des transports en commun.

L'action sportive

Le sport fait partie intégrante de la formation des enfants et des jeunes. C'est un élément d'équilibre et de distraction pour les adultes. Pour cela les socialistes doivent créer en liaison avec les associations sportives, les conditions favorables à la pratique sportive, par des investissements (gymnases, salles de sport, courts de tennis, piscines, stades...) et des services (office des sports, école de sports, etc...).

Par les dimensions sociales (facteur d'intégration dans la cité, facteur de prévention et d'insertion), éducatives et économiques (rayonnement de la ville, image de marque dont il est porteur), le sport est aujourd'hui encore plus qu'hier un atout à privilégier, et des actions résolues doivent être menées pour le développement des activités sportives et de loisir dans la commune.

L'aide apportée au sport professionnel est tout à fait nécessaire mais les élus socialistes devront veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment du sport amateur et du sport de loisir.

L'action culturelle

Il est important pour les socialistes que les communes aient une politique culturelle afin de permettre aux citoyens, no-



Fondation Jean Jaurès

tamment dans les communes rurales, de pouvoir accéder à toutes les formes de création, sans oublier la culture locale, soit en tant que spectateur soit en tant qu'acteur.

Dans une large mesure, malgré les efforts des gouvernements socialistes, la culture est restée le privilège d'une élite favorisée par le savoir et les moyens matériels.

Les municipalités socialistes doivent poursuivre leurs efforts pour lutter contre les inégalités culturelles, en développant la formation aux pratiques artistiques, en aidant les associations culturelles, en favorisant les initiatives, en s'adressant aux milieux les plus défavorisés et en intervenant pour assurer le maintien ou l'implantation d'équipements. Elles éviteront ainsi la constitution de véritables déserts culturels. La commune, par exemple, peut assurer avec l'aide de l'Etat, la présence de salles de cinéma dans les banlieues, les petites villes et les zones rurales.

Une politique municipale d'achats d'oeuvres d'art peut aussi contribuer à aider la création artistique.

La mise en valeur du patrimoine architectural et historique doit être aussi un élément important de l'action culturelle des communes.

L'ouverture sur le monde

Les relations entre les collectivités locales de France et celles des pays étrangers et entre leurs habitants, sont des éléments importants pour la compréhension mutuelle entre les peuples et pour la paix.

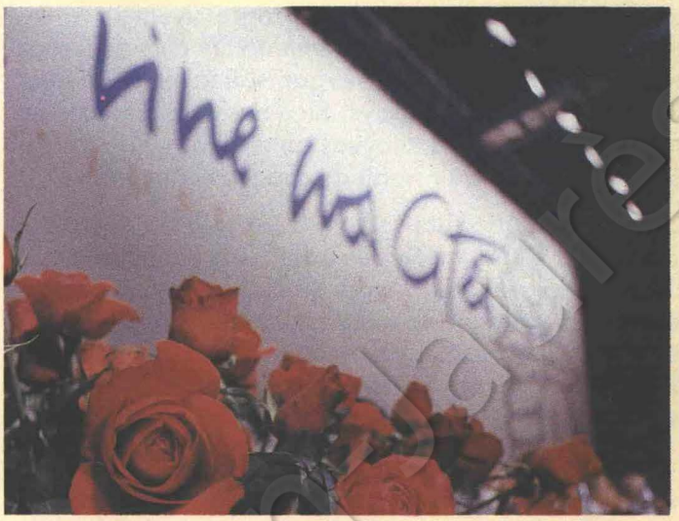

C'est à partir des communes que peut être concrètement améliorée une politique de coopération et de développement fondée notamment sur les jumelages avec les collectivités étrangères et tout particulièrement en direction de l'Europe et du Tiers Monde.

Les jumelages avec des communes d'Europe permettront de faire avancer concrètement la notion de construction européenne, et ceux, avec des communes du Tiers Monde permettront de tisser des liens de solidarités en vue du développement.

Les socialistes veilleront à ce que les jumelages aient une réalité concrète : projets éducatifs, culturels, économiques, etc...

Vendredi

"Vendredi" publie cette semaine le manifeste autour duquel sera organisée la campagne des socialistes pour les municipales de mars 89. La presse en a déjà beaucoup parlé. Voici l'occasion de le découvrir dans son intégralité et peut-être, en même temps, pour vous de connaître un peu mieux notre hebdomadaire. Ce numéro est exceptionnel. Abonnez-vous vite pour le recevoir régulièrement.

☐ Je souhaite recevoir gratuitement Vendredi, l'hebdomadaire des socialistes pendant trois mois

☐ Je souhaite m'abonner pour un an.
Veuillez trouver ci-joint la somme de 200F

Nom .....Prénom .....

Adresse : Rue .....N° .....Bât./Esc. .....

Commune .....Code Postal .....

Bureau distributeur .....Pays .....

Les socialistes veulent changer progressivement la société. Ce processus de changement vers plus de justice concerne l'ensemble de l'organisation économique, sociale et politique du pays. Bien des changements ne seront perçus par les citoyens qu'à travers les réalisations entreprises au niveau de chaque commune.

Ce manifeste trace la position des socialistes pour l'action locale. D'une façon générale, une politique municipale socialiste doit prendre en charge sans ambiguïté, tout ce qui peut permettre d'assurer au citoyen sa formation, de développer son environnement culturel d'améliorer son cadre de vie et de favoriser son emploi sur place.

La mise en oeuvre de ce projet constitue l'un des enjeux des prochaines élections municipales. Fidèles à leur stratégie : de rassemblement des socialistes, de rassemblement de la gauche et de rassemblement de la majorité présidentielle, conscients d'être ce grand parti, autour duquel se rassembleront les forces de progrès, les socialistes se proposent d'engager une nouvelle étape en 1989 avec tous ceux qui veulent bien se joindre à eux pour gérer les communes.

Pour les socialistes, les élections municipales de 1989 ne sont pas séparées des grands enjeux de la politique nationale.

La droite mobilise déjà en vue de cette échéance, dans chacune de nos villes et de nos villages. Elle se présente avec une volonté de revanche sur ses échecs présidentiel et législatif de 1988. Les socialistes, quant à eux, n'ont pas un langage au sommet de l'Etat et un autre au niveau des communes. L'action du gouvernement, et celle du maire socialiste du plus petit village, sont inspirées par le même idéal, le même projet, et sont au service des mêmes valeurs.

Les socialistes souhaitent, en continuité avec l'oeuvre déjà entreprise, voir des communes de plus en plus nombreuses participer, au niveau de responsabilités qui est le leur, au grand mouvement de construction d'une société plus juste, plus libre et plus fraternelle.

Pour cela les socialistes appellent les Françaises et les Français à les rejoindre et à mener avec eux cette grande bataille pour le progrès au niveau local et à voter pour eux en mars 1989.



Collection Jean Jaurès

Retour à la case départ ?

L'approche des élections générales, fixées au 14 mai, accentue les tensions. Le président élu, Raúl Alfonsin, pense toujours transmettre ses pouvoirs selon les règles fixées par la Constitution. Cela n'est pas arrivé en Argentine depuis le début du siècle.

Lundi 23 janvier 1989 : un commando supposé d'extrême-gauche attaque la caserne de la Tablada, près de Buenos-Aires. Samedi 3 décembre 1988 : le colonel Mohamed Ali Seneildin, à la tête d'un groupe de choc occupe l'école d'infanterie du Campo de Mayo. Les assauts conjugués des "caras pintadas" et des groupuscules extrémistes ne ramènent-ils pas l'Argentine à la case départ, aux années 73 ?

Chronique d'un drame annoncé

Armée, forces politiques, syndicats, glissent une danse cahotique sur un sol savonné par la crise. Le drame des années 1973-1983 encore dans les mémoires, a empêché l'irréparable. Mais pour combien de temps ?

Les officiers ont passé la main sous le coup de la défaite des Malouines. Mais ils n'ont pas digéré la suite : la condamnation, le 9 décembre 1985, des généraux Jorge Rafael Videla, Roberto Viola, Orlando Agosti et de l'amiral Emilio Massera. Ils n'ont pas accepté la réduction des dépenses militaires qui bloquent avancement et soldes. Le général Ereñu, chef d'état-major d'Alfonsin le constatait avec regret en 1986 : Contrairement à ses voisines brésilienne et uruguayenne, "*l'armée argentine a fait une retraite désordonnée sans rien négocier.*" Qui plus est, elle ne sait plus à quoi elle sert. Depuis que le gouvernement démocratique a signé un traité de paix avec le Chili, un accord d'association économique avec le Brésil et l'Uruguay, elle n'a plus d'ennemi extérieur. Depuis que le Parlement a voté une loi de défense, elle n'a plus de compétences policières.

Laissés à eux-mêmes, sans armes modernes, sans doctrine, sans perspectives de carrière, sous la menace latente et aléatoire d'un jugement pour des faits commis pendant le "proceso" (la dictature), le corps des officiers a réagi violemment. "*Ils ne revendiquent pas les premiers rôles politiques,* constate l'avocat Rodolfo Mattarolo, *mais une reconnaissance morale et matérielle de sauveurs de la Patrie, une sorte de quatrième pouvoir.*" Les plus activistes d'entre-eux appellent cela "dignité". Cette "dignité" tardant à leur être accordée, on sait ce qui est arrivé. Le colonel Aldo Rico et ses amis ont pris les armes en avril 1987 et janvier 1988. Le relais a été assuré début décembre, par un autre colonel, Mohamed Seneildin. Ces crises à répétition fragilisent le régime. Videla est bien en prison mais une loi d'impunité a été adoptée. Les putschistes ont forcé les autorités civiles au dialogue avant de déposer les armes. Mis aux arrêts, confiés à la justice militaire, ils bénéficient de conditions de détention exceptionnellement favorables. De 1983 à 1989, cinq chefs d'état-major, pris entre les exigences insatisfaites de leurs compagnons d'armes et le gouvernement, ont tenté sans succès de ménager les uns et les autres, les généraux Arguindegui, Pianta, Rios-Ereñu, Caridi et aujourd'hui Gassino.

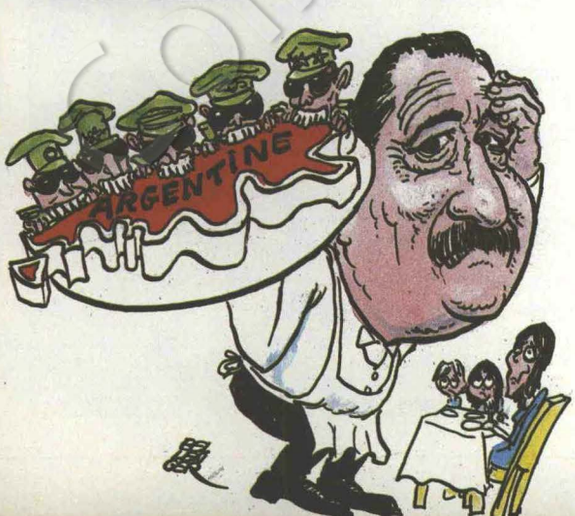

Aux portes de l'enfer

En 1987, la "société civile" est descendue dans la rue, pour défendre une démocratie chèrement acquise. Elle ne le ferait plus aujourd'hui. Les colonels, mais aussi la crise économique ont usé les énergies. L'échec des différents plans de redressement, "austral" en 1986, "primavera" l'année dernière, a brisé les convictions les plus fortes. L'année 1988 s'est achevée sur une inflation de 387%. L'année 1989 commence sur une pénurie énergétique sans précédent. Buenos-Aires, la ville-lumière d'Albert Londres est privée d'électricité six heures par jour.

Partis et syndicats ont repris leurs billes. La démocratie, le respect de l'adversaire et des règles du jeu n'ont pas de tradition établie dans un pays où l'armée joue naturellement un rôle d'arbitre entre forces concurrentes. Jamais le syndicat péroniste, la CGT, n'a organisé autant de grèves générales. Le parti justicialiste péroniste ne cache pas sa compréhension envers les militaires. Les "mères" de la Place de mai ont depuis longtemps mis Alfonsin dans le même sac que les généraux. Quant à la gauche extrême, la stratégie du "blanc bonnet-bonnet blanc" l'a conduite, comme en 1970, à tirer sur la troupe. L'armée a perdu quelques hommes, mais elle a retrouvé une légitimité perdue, la lutte antisubversive. Un parallèle est tentant : en 1975, dans un climat identique, le président Italo Luder confiait à la "grande muette" le soin d'en finir avec la subversion. Il y a quelques jours, le président Alfonsin annonçait la création d'un conseil de sécurité nationale composé à parité par des ministres et des généraux. Mais, fin 1976, l'armée était aux commandes...

"*L'Argentine est au bord de l'enfer*" a conclu dans son style particulier le candidat péroniste aux élections présidentielles, Carlos Menem. Mais à qui la faute ? Les Argentins croient-ils encore à leur pays ?

Jean-Jacques Kourliandsky

Michel Rocard et la Roumanie

Il s'est passé quelque chose à Genève. Pour la première fois, un chef de gouvernement s'exprimait devant la commission des Droits de l'homme de l'ONU. Mais surtout, les représentants des quarante-trois Etats membres ont découvert le "parler vrai". Ce langage n'y a pas souvent cours. Et Michel Rocard a surpris et enthousiasmé une assistance habituellement plus compassée et jamais interpellée de la sorte.
"Nous souhaitons, a-t-il déclaré, que votre commission n'hésite pas à se saisir de situations semblables à celles que vit ce malheureux peuple roumain dont les gouvernants s'isolent du grand courant européen."
C'est la première fois qu'un dirigeant occidental s'exprime sur ce qui se passe en Roumanie. Michel Rocard l'a fait avec honneur.

Les socialistes préparent le 18 juin 89

Ce vendredi 10 février se tient à Bruxelles le XVIe congrès de l'Union des Partis socialistes et sociaux-démocrates de la Communauté européenne. Au programme, le Manifeste pour l'élection européenne du 18 juin. Ce congrès marque une étape importante pour les Socialistes européens.



La Communauté européenne est à un tournant de son histoire. Les libéraux et les conservateurs européens vont-ils réussir à réduire l'"Acte unique" -qui prévoit la disparition de toute frontière entre les Douze au 1er juillet 1993- à la réalisation du seul "Grand marché" ? Ou bien, au contraire, les socialistes arriveront-ils à imposer leur vision d'une Communauté dotée de politiques volontaristes et renforçant son identité à la fois interne et externe ? Là est l'enjeu central de l'élection du 18 juin, comme le rappelle le projet du manifeste européen de l'UPSCE.

Le deuxième enjeu est aussi important pour les socialistes européens. Pour la première fois en effet, les conflits traditionnels entre les partis de l'Union -qui souvent conduisaient à adopter des textes, certes unanimes mais un peu vagues- ont disparu : la réforme engagée de la politique agricole commune a réduit l'affrontement entre partis du Nord et du Sud de l'Europe; les partis du Nord acceptent l'idée qu'on ne peut parler de désarmement sans parler aussi de défense; ceux du Sud accordent plus d'importance à l'environnement...

1989 : année archéo

Sous le slogan "l'archéologie, le nouveau souffle", Jack Lang a lancé "l'année de l'archéologie" qui aura lieu plus précisément de septembre 1989 à septembre 1990. Quatre objectifs à cette campagne :

- dresser le bilan des résultats depuis 30 ans,
- débarrasser l'image de l'archéologie de ses poncifs
- répondre à la curiosité et aux besoins du public,
- faire prendre conscience à tous de la place de l'archéologie dans le patrimoine.

Une grande exposition sera présentée à Paris de septembre à décembre 1989, puis tournera en province.

Est prévue : une série de clips, courts-métrages, et d'émissions spécifiques sur une chaîne publique.

Des mesures seront prises dans le domaine de la formation et de la rétribution des personnels. Il y a de nombreux agents chargés de l'archéologie dans les collectivités territoriales ?

Jack Lang a profité de l'occasion pour déposer un projet de loi réglementant l'emploi des détecteurs magnétiques de métaux.

Une mesure propre à ralentir l'ardeur des chercheurs amateurs qui, pour retrouver une pièce de monnaie, détruisent tout l'environnement et oublient selon l'expression de Jack Lang que "l'archéologie, c'est la mémoire du sol"..

MARCHÉ UNIQUE

Des assurances pas rassurées !

Pour les entreprises françaises, la disparition des frontières pour le 1er janvier 1993 représente un défi essentiel à relever. Le secteur des assurances s'y prépare, comme les autres.

Pour les assurances, l'objectif 92 se situe en réalité en 1990. C'est en juillet de cette année-là en effet qu'elles pourront librement proposer leurs services dans tous les pays de la communauté sans y être elles-mêmes établies. D'ores et déjà, l'assurance française vit à l'heure de l'Europe... et des craintes qu'elle suscite. Ses principaux représentants n'ont pas manqué de les exposer à M. Pierre Bérégovoy, qui inaugurait mardi Assure-Expo, leur grand salon annuel. La France se situe au troisième rang en Europe et ses entreprises sont en moyenne plus petites que les britanniques ou les allemands. La première d'entre elles, l'UAP se situe seulement au vingt-troisième rang mondial. La bataille sera d'autant plus dure qu'Américains ou Japonais auront à acquérir un seul établissement n'importe où en Europe pour, d'un coup, s'implanter partout. Or, une seule compagnie américaine comme Prudential of America représente environ 85% du total des actifs des compagnies françaises.

En prévision du choc, la profession se restructure et se concentre. Et surtout elle dénonce la lourdeur de la fiscalité qui la frappe, "sans équivalent à l'étranger" selon un rapport officiel de 1987. Pierre Bérégovoy se laissera-t-il convaincre ? C'est que l'assurance française pèse plus lourd que l'industrie chimique par le chiffre d'affaires : 332 milliards en 1987, et presque autant que l'automobile par le nombre d'emplois : 210.000 personnes y travaillent.

M.G.

© Fondation Jean Jaurès



"Je ne veux pas d'une Europe où le capital ne serait imposé qu'à moins de 20% tandis que les fruits du travail le seraient à 60% ; Je ne peux pas vouloir d'une Europe dans laquelle il y aurait régression pour les catégories de Français qui font l'essentiel de l'effort et qui, depuis des générations, supportent l'essentiel du poids des trois révolutions industrielles...

Ce n'est pas ce modèle-là qui pourra s'imposer ou alors cela se ferait sans le consentement de la France."

François Mitterrand
à Lille, le 6 février 1989.

Quels progrès institutionnels ?

Dès lors, le débat se focalise sur les points essentiels pour les années à venir : quelle forme d'union monétaire est compatible avec le maintien de la croissance indispensable à la réduction du chômage ? Comment l'Europe doit-elle assurer de façon plus indépendante sa sécurité et sa défense dans les années qui viennent ? Quels nouveaux progrès institutionnels devront être accomplis après le 1er juillet 1993?

Le Parti socialiste sera représenté à Bruxelles par une délégation de 25 membres conduite par Pierre Mauroy. Ce rassemblement des socialistes européens prépare des moments certes difficiles, ne serait-ce que parce que tout le monde ne parle pas toutes les langues. Mais aussi des moments chaleureux car, même au terme des plus vifs débats, la fraternité des socialistes réapparaît pour faire progresser leur vision de l'Europe autour de valeurs qui les rassemblent. Les interventions de Jacques Delors, et des responsables des différents partis en seront l'illustration.

Gérard Fuchs



Strasbourg, toujours

Le 18 janvier, par 222 voix contre 173 et 4 abstentions, les députés européens ont adopté le rapport du conservateur britannique Derek Prag prévoyant la tenue de "sessions exceptionnelles" du Parlement à Bruxelles. Contrecoup de cette décision, un millier de fonctionnaires quitteraient le secrétariat du Luxembourg pour rejoindre la capitale belge.

Le vote du Parlement n'est qu'indicatif et il appartient au Conseil des Ministres de se prononcer en dernier ressort. Mais c'est un mauvais coup porté contre la métropole alsacienne qui bénéficie pourtant de l'antériorité, puisque c'est en septembre 1952 qu'a siégé -pour la première fois et dans cette ville- la première Assemblée parlementaire européenne. Le 25 mars 1957 les traités de Rome donnent le jour à la Communauté économique européenne, et instituent l'Assemblée des Communautés Européennes. Les 142 membres, délégués par les parlements nationaux, se réunissent en mars 1958, et à Strasbourg.

En juillet 1979, après les premières élections européennes au suffrage universel les 410 parlementaires des 9 Etats membres siègent dans le nouvel hémicycle du Palais de l'Europe. En janvier 1981, après l'élargissement de la communauté à la Grèce on compte 434 membres, et à présent 518 depuis l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Déménagement partiel ou total ?

Certes, la tenue mensuelle d'une session de huit jours nécessite le déplacement de fonctionnaires et de dossiers depuis le Luxembourg et entraîne des frais. Mais tout le secrétariat n'ira pas à Bruxelles, et la construction du nouvel hémicycle reviendra très cher. Par ailleurs, invoquer la distance entre le siège du Parlement et celui de la Commission ne tient pas, à l'heure de la télécopie et de la téléconférence.

Si Strasbourg, l'européenne a encore beaucoup d'efforts à faire pour que son aéroport soit véritablement international et que son réseau ferré se trouve raccordé aux TGV, et plus particulièrement à l'Europol, c'est avant tout une question de crédits.

Strasbourg représente un symbole, celui des débuts de la Communauté Européenne. Et on voit mal où se situe la nécessité si impérieuse de déménager le Parlement Européen vers un faubourg de Bruxelles. Si ce n'est peut-être la volonté et la force déterminées d'un certain groupe de pression, ce que l'on appelle "lobby".

Une délégation du PS a été reçue fin janvier à Bonn par le SPD qui lui a assuré son souhait de continuer à tenir les douze sessions ordinaires dans la capitale alsacienne. Le vote des députés allemands du SPD en faveur du rapport Prag marquant leur volonté de voir s'améliorer les conditions d'accueil à Strasbourg... Dont acte.

C.-E.G.



LE CINÉMA FRANÇAIS :

Pour en finir avec la série noire

Le cinéma européen est frappé par la crise et menacé de disparition. En France, le septième art résiste. Jack Lang lui vient en aide.



▲ *Plébiscité par le public : "L'ours" (Jean-Jacques Annaud)*

Le cinéma est-il une activité commerciale ou culturelle ? Daniel Toscan du Plantier n'hésite pas une seconde : "*l'idée que le film est une œuvre est une idée française... En face il n'y en a qu'une : l'idée américaine, elle veut que le film soit un produit.*" Comme la mode, le cinéma continue à forger une bonne image de marque de la France. Cette évidence est pourtant durement ébranlée depuis le milieu des années 80. La France serait-elle victime à retardement de la crise qui a décimé le cinéma européen ?

Les chiffres de la fréquentation diffusés par le Centre national du cinéma sembleraient le laisser croire : 201 millions de spectateurs en 1982, 163 en 1986, 140 en 1987. Une chute qui a surtout atteint la clientèle la plus assidue : les "mordus" ou "cinéphages", ceux qui entrent dans les salles obscures plus d'une fois par semaine, représentaient 4,4% du public en 1982. Ils n'étaient plus que 2,9% en 1987.

Les causes de la crise sont multiples et difficilement saisissables. Ce sont à la fois des facteurs profonds de modification du comportement des Français et des phénomènes plus soudains de multiplication des sources d'images livrées à domicile. Sans oublier, -cause ou conséquence ?- une concurrence américaine toujours plus incisive.

Aller au cinéma correspond à une démarche active, mais voici que les Français sont atteints par le virus de la pantoufle, le cocooning ou l'art de vivre chez soi, caché dans son cocon. Cette nouvelle progression de l'individualisme ne constitue qu'une toile de fond. La principale accusée des difficultés du cinéma reste la télévision. Le choc audiovisuel n'est pas un mythe car la corrélation entre la chute de la fréquentation et la multiplication des diffuseurs d'images est étroite. Les chiffres sont éloquents : en 1987, les télévisions ont diffusé 1.288 films contre à peine plus de 500 avant 1986. Le montant total d'achats et de préachats de films par les chaînes de télévision a été de 990 millions de francs en 1987 (+ 47,8% par rapport à 1986) et s'est élevé à 662 millions de francs pour les seuls films français (+ 41,8% par rapport à 1986). La multiplication des chaînes n'est pas critiquable en soi mais l'anarchie qui a caractérisé la recomposition du PAF en 1986 l'est davantage. Il existe bien des règles régissant les relations cinéma-télévision : quota de films, heures et jours de programmations, délais de diffusion. Ces règles, considérées comme minimales, ont été piétinées par certaines chaînes en toute impunité.

En face, le cinéma américain exhibe une santé insolente : 14.000 salles et 820 millions d'entrées en 1971; 22.000 salles et 1.250 millions entrées en 1987. Sensiblement, le cinéma américain grignote le marché français : en 1987, sur 433 films de longs métrages diffusés pour la première fois, 132 étaient français, 301 étrangers dont 140 américains (voir courbe de la fréquentation).

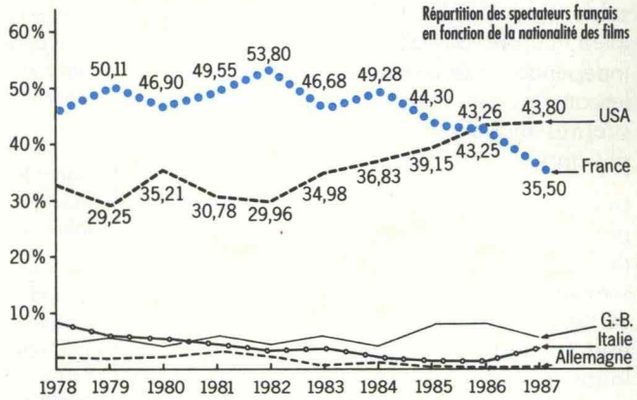

Ils travaillent pour le cinéma

- Françoise Giroud est nommée présidente de la commission de l'avance sur recettes et de l'aide au scénario,
- La Maison de l'image abritera un atelier recherche que dirigera Jean-Luc Godard
- Une mission pour l'amélioration de la gestion des archives est confiée à Christian Bourgeois (éditeur),
- Daniel Toscan du Plantier est chargé d'approfondir la présence du cinéma français à l'étranger.

"Les professionnels"

• Les exploitants

Michel Rein, délégué général de la Fédération nationale des cinémas français : "L'important est de maintenir un tissu de salles, c'est la richesse du cinéma français... Il faut également organiser l'intérêt des collectivités locales en faveur du cinéma mais en même temps revoir les délais de diffusion des films à la télévision."

• Les producteurs

M. Etievant, secrétaire général de l'Association française des producteurs de films et des programmes audiovisuels : "Le succès d'un nombre limité de films n'est pas sain. Il faut permettre à différents types de cinéma d'exister, préserver la concurrence des modes de financement, des modes de diffusion, favoriser les indépendants. Des mesures structurelles sont nécessaires pour empêcher la concentration... Les grands films qui "marchent" sont les arbres qui cachent la forêt."

• Les distributeurs

Gilbert Grégoire, président-adjoint de la Fédération nationale des distributeurs de films : "La solution à la crise : de bons films qui surprennent, une amélioration de l'équipement des salles. De grands films dans de belles salles, voilà de quoi enclencher une dynamique favorable au cinéma."

Pourtant le tableau n'est pas si noir, quelques lueurs d'espoir sont perceptibles : en 1988, un petit nombre de films ("l'Ours", "le Grand bleu", "la Vie est un long fleuve tranquille"...) ont été plébiscités par le public, freinant au dernier trimestre l'hémorragie de la fréquentation. En second lieu, la production s'est maintenue à un niveau estimable: 133 films produits en 1987, 137 en 1988 (contre 69 en RFA et 39 en Grande Bretagne pour 1987). Tandis que 29 réalisateurs ont mis en scène leur premier film de long métrage.

Le dynamisme des communes

Enfin, le parc de salles de cinéma s'est fort bien défendu. En 1988, seulement 200 fermetures de salles ont eu lieu (4.900 salles répertoriées en 1988). Les exploitants ont comprimé leur gestion et les collectivités locales ont parfaitement réagi. Bien que dans certaines localités, la rentabilité des salles classiques soit aléatoire. Les pouvoirs publics doivent favoriser la conservation de ce patrimoine culturel. En 1983, Jack Lang a créé une Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation qui, en 1988, a attribué 15 millions de francs à la création ou à la modernisation de 60 salles dans des villes de moins de 20.000 habitants et a diffusé auprès de 1.000 salles des copies de films sans exigence de minimum garanti. Ce dispositif, qui met les collectivités locales au centre de l'action en faveur du cinéma, s'étoffe en 1989 : soutien d'urgence aux salles en difficultés, aide aux collectivités locales pour la reprise de salles, relance par voie contractuelle d'une coopération des collectivités publiques.

Conclusion : le désir d'un cinéma sur grand écran reste fort et le public potentiel n'est pas un fantôme, il se déplace lorsqu'un titre, une idée, un nom, une œuvre parviennent à le séduire. L'argument de la baisse de la qualité pour expliquer la crise du cinéma est une mauvaise excuse, le cinéma français regorge de talents. Le plan Lang arrive à temps pour les encourager, et tenter de redonner à l'ensemble de la profession un nouvel élan.

Maryline Trassard



▼ *L'argument de la baisse de qualité pour expliquer la crise du cinéma est une mauvaise excuse ("Le grand bleu", Luc Besson)*

Le coup de pouce de Jack Lang

Les principaux axes du plan Lang :
• encourager la production de films ambitieux, en incitant les investisseurs financiers et industriels extérieurs au secteur audiovisuel à financer la production de ce type de films.
• favoriser la production en langue française, en réservant "l'avance sur recette" aux films tournés en v.o. française.



• consolider l'action internationale avec différents acords de coproduction.
• assurer aux salles de meilleures conditions d'alimentation en films par une politique d'aide à la diffusion et une amélioration de la circulation des copies.
• soutien d'urgence aux salles en difficulté, aide aux collectivités locales pour la reprise des salles (octroi de primes plafonnées à 20.000F) et développement d'une politique contractuelle avec les collectivités locales.
• enrichir les liens entre le cinéma et l'école.
Sur les deux exercices 1988 et 1989, 206 millions sont débloqués pour ce plan; 85MF iront à la production et l'action internationale, 112MF à la diffusion des films, 9MF au patrimoine et la formation.

Un dimanche à la campagne



▲ *Chateau-Renault, mobilisée pour le cinéma*

Trop souvent, les communes isolées sont privées de "toiles". Grâce au cinéma itinérant, la culture se déplace et va à la rencontre des habitants. En Indre-et-Loire, l'exemple de l'ODDC (Office départemental du développement du cinéma) est un modèle de réussite : le cinéma itinérant, lancé en1983, sillonne tout le département et installe son matériel tour à tour dans les foyers ou les salles polyvalentes de 25 communes. Sur place, des équipes bénévoles assurent l'intendance.

80 entrées à chaque séance suffisent à assurer l'équilibre financier. Cette moyenne est souvent dépassée. Les copies de films récents fournies par l'ACRAC ont permis à des centaines de spectateurs de découvrir "l'Ours" ou "Bagdad Café", pour 20 francs. Pourquoi ces plaisirs seraient-ils réservés aux seuls citadins ?

Un autre exemple de la motivation des collectivités locales à l'égard du cinéma : Château-Renault. Dans cette ville de 6.500 habitants (à 30 kilomètres de Tours), l'unique salle de cinéma était menacée de fermeture. Pétition, 2.000 signatures ont prouvé que les habitants n'étaient pas résolus à laisser mourir cette inestimable parcelle de vie. Une association soutenue par la ville, mais indépendante, a pris les choses en main. Le fonds a été racheté et l'exploitant de la salle embauché comme technicien.

Deux films, 8 à 14 séances par semaine, le cinéma fonctionne aujourd'hui à plein régime et est devenu le cœur culturel de la ville. La diffusion de films est l'occasion de débats ou de célébrations et la salle accueille de nombreux spectacles de théâtre ou de variétés.

Lors du festival de Belfort comme à Montpellier, les responsables socialistes du PS et de la FNESR, Max Gallo et Roger Tropéano, avaient défendu de telles initiatives et encouragé leur soutien par l'Etat.

coll. Jean-Jaurès

La crosse en l'air

Un feuilleton que n'aurait pas désapprouvé Jacques Prévert. Il s'agit des dernières tribulations de Mgr Gaillot, évêque d'Evreux.
Dans un premier temps -suite aux tisanneries de Jean-Paul II- il voulait répondre en direct aux questions des fidèles par l'intermédiaire de Gabriel (système télématique de l'Eglise catholique).
La hiérarchie subodorant quelque odeur de soufre interdit l'opération au dernier moment.
Qu'à cela ne tienne et Mgr Gaillot accorde dans la foulée une interview à "Lui" (le magazine préféré de Jean Lecanuet). Gros émoi dans l'épiscopat, qui redoubla d'intensité lorsqu'on apprit que, de surcroît, l'incorrigible prélat avait aussi donné un papier à "Gai-Pied-Hebdo".
La mitre de Mgr Ducourtray n'a fait qu'un tour !
C.-E. G.

"Fraudes électorales"

La fraude est régulièrement la cause d'invalidation d'élections, nationales ou locales. Les techniques de fraude sont innombrables : du bourrage d'urnes... au mort qui ressuscite. Nous serions, en Europe, les plus grands fraudeurs, pourquoi ? Les partis politiques sont-ils tous également fautifs sur ce terrain ? Enquêtes en métropole et dans les départements d'Outre-Mer, témoignages de manipulateurs, interventions d'hommes politiques permettront peut-être d'en savoir davantage sur cette faille de notre démocratie.
"Edition Spéciale", présentation : Claude Sérillon
Antenne 2, jeudi 16, vers 22 h 15

Opéra : "Le Bal masqué"

Le cycle Verdi continue sur FR 3. Dans "Le Bal masqué", tous les thèmes chers au musicien. Le déchirement entre l'amour et le devoir, l'amitié et la traîtrise. "Le bal masqué" est l'accomplissement d'une sombre prédiction, sur une musique dramatique. Pour évoquer l'emprisonnement du pouvoir Jean-Marie Simon, a choisi un décor unique.
Le spectacle, enregistré à Genève en 1984, avait reçu l'accueil enthousiasmé du public, séduit par une distribution prestigieuse : Luciano Pavarotti, Anna Tomowa-Sintow, Piero Capucilli.
Réalisation : Jean Boron
Le 15, à 20 heures 35





Rééditions économiques

Grâce aux rééditions, on peut aujourd'hui se constituer une discothèque en compact à bon prix. Avec une garantie de qualité : les éditeurs reprennent les interprétations de premier plan. Et à prix économique.
CBS puise dans son richissime catalogue. Trois bijoux : une anthologie Eric Satie par Philippe Entremont : un piano délicat et suggestif (1); les concertos pour piano 9 et 23 de Mozart par Rudolf Serkin, une version de 1957 dont la réédition était attendue impatiemment (2); et plus encore le Trio à l'Archiduc de Beethoven, couplé avec le Trio des Esprits, par Eugène Istomin, Isaac Stern et Léonard Rose : une version historique on le sait, aujourd'hui retrouvée (3).
(1) CBS, MYK 45505 - 46' 36"
(2) CBS, MYK 45506 - 58' 56"
(3) CBS, MPK 44839, 66' 20"

André Harris : "C'est la lutte fiscale"

Un livre à deux étages. Premier étage -descriptif. André Harris rencontre successivement un "as" dans plusieurs spécialités : fausses factures, fausses déclarations, vérificateur véreux, artisan sainte-nitouche, PDG roi de l'embrouille, conseil fiscal de classe olympique... Rien que des champions de la fraude.
Le deuxième étage est quasiment philosophique. La fraude fiscale n'est pas une exclusivité hexagonale, mais de l'étudier vient éclairer un peu cette attitude qui nous est propre par rapport à l'argent : ce complexe anti-argent français. Le perdrons-nous ? Qu'en résultera-t-il ?
Fayard, 254 p., 89 F.

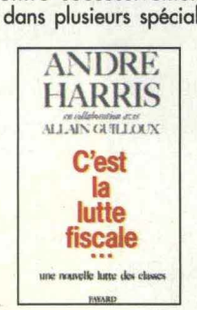

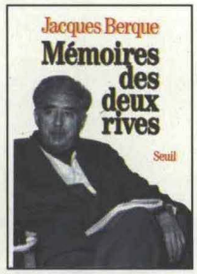

Jacques Berque "Mémoires des deux rives".

L'autobiographie est d'un art difficile. La complaisance ou à tout le moins l'égotisme menacent. Dans ses "Mémoires des deux rives" Jacques Berque oublie qu'il parle de lui. L'ethnologue étouffe le narrateur. Quatre-vingts ans bientôt, passés de l'autre côté de la Méditerranée, à investir sa curiosité et son intelligence, du Maroc à l'Egypte, dans cet Islam contemporain du Nord de l'Afrique. Il rappelle le mot de Claude Levi-Strauss : tout ethnologue est un peu fou. Qu'en est-il lorsqu'il s'agit ,de surcroît, d'un orientaliste qui s'acharne à faire remonter les harmonies latentes et celles de demain, d'une rive à l'autre ?
Seuil, 291 p., 120 F.

Serge Raffy : "Les enfants de Gaston"

L'enquête de Serge Raffy, journaliste au "Nouvel Observateur" permet de comprendre les enjeux des prochaines municipales. Pendant des mois, l'auteur a pisté les acteurs de la bataille de Marseille : Michel, Jean-Claude, Edmonde, Robert et les autres... Attentif et curieux, il passe au crible leurs confidences. Il nous révèle ainsi, avec force anecdotes, comment on en est arrivé à une situation aussi complexe. Une histoire de passions et de pouvoir racontée en un style vivant et romanesque.
Edition Lattès, 190 p., 85 F.





Leonardo Sciascia 1912 + 1

D'Annunzio était si superstitieux qu'il n'écrivait pas 1913 mais 1912 + 1 ! Leonardo Sciascia intitule son dernier récit "1912 + 1". Ainsi, dès le titre, le premier règlement de comptes est réalisé. Un livre sec. Un éclat de carbone. A partir d'un fait divers, la dissection incisive et efficace du tempérament italien.
Fayard, 130 p., 69 f

BLOC-NOTES
Claude Estier

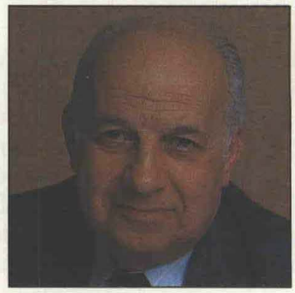

1er février

Comme prévu, le gouvernement a rendu public le rapport de la COB. Les médias font la fine bouche au prétexte que la plupart des informations qu'il contient avaient déjà été publiées dans la presse. Pourtant, personne ne semble prêter attention au fait que le rapport en question ne fait aucune mention de ce qui avait provoqué une polémique entre "Le Monde" et l'Elysée à savoir que Roger-Patrice Pelat aurait acheté 40.000 actions supplémentaires de la société américaine 'Triangle" par une filière suisse. Le quotidien de la rue des Italiens ne souffle plus mot lui-même de la prétendue note confidentielle qui avait fait ses gros titres pendant 48 heures et alimenté les propos outranciers de quelques leaders de l'opposition. C'est le propre de la démocratie que la presse puisse faire librement son travail d'enquête. Le problème est qu'elle peut aussi s'égarer sans subir aucune sanction.

2 février

Lors de son récent voyage en Israël, Roland Dumas avait planté un arbre au Mémorial de l'Holocauste à Jérusalem en l'honneur de son père, grand résistant fusillé par les nazis en mars 1944, notamment pour avoir caché des Juifs dans le Limousin. Cet arbre a été déraciné par des anonymes qui ont ensuite fait savoir qu'ils voulaient protester contre le fait que le ministre français des Affaires étrangères avait rencontré Yasser Arafat. L'extrémisme existe partout et conduit partout aux mêmes aberrations !

4 février

Après vingt-cinq ans de règne sans partage sur la centrale Force Ouvrière, André Bergeron a raté sa sortie en ne réunissant sur son dernier rapport moral que 63% des suffrages alors qu'il n'était jamais tombé au-dessous de 84%. Sans doute les délégués au congrès de Vincennes lui en ont-ils voulu de ne pas avoir préparé sa succession et d'avoir laissé se développer une compétition qui a tourné à l'affrontement entre deux candidats et leurs partisans respectifs? Ceux de Marc Blondel avaient fait de meilleurs pointages puisque leur champion l'a finalement emporté assez largement mais le nouveau secrétaire général trouve une organisation fortement ébranlée, à l'image d'ailleurs du mauvais état de santé général du syndicalisme français.

6 février

A la télévision, images surréalistes des derniers soldats soviétiques quittant l'Afghanistan en chantant comme s'ils venaient d'y emporter une victoire fraîche et joyeuse. La décision d'intervenir à Kaboul, en décembre 1979, est une page noire de l'histoire de l'URSS. Cette expédition qui voulait sauver un régime en perdition se termine aussi piteusement que celle des Américains à Saïgon. Elle a coûté cher en hommes et en argent et n'a rien réglé puisque le pays est aujourd'hui au bord de la guerre civile. Du moins est-ce le mérite de Gorbatchev d'avoir compris que l'on n'apporte pas la liberté à un peuple par une occupation militaire. Il est vrai que dans ce domaine, il y a encore à faire...

Fonds Jean Jaurès

L'INVITÉ



Marc Dolez

Comme chaque semaine, "Vendredi" a un invité. A tâche pour lui de traiter en 30 lignes d'un sujet d'actualité sur les trois qui lui sont proposés

Cette semaine :

1- Quel festival aimeriez-vous organiser dans votre ville ?

2- Si vous aviez, à la manière de Frédéric Mitterrand, à animer son émission 'Destinées", quelles vies choisiriez-vous de raconter ?

3- Voici deux mots : "réforme et/ou éducation" qu'il faut définir, illustrer ou commenter à partir de l'actualité. Choisissez-en un, les deux ou aucun.

Marc Dolez, tête de liste à Douai, a choisi les premier et deuxième sujets

1

Douai est la ville natale de Marceline Desbordes-Valmore (1786-1859), la célèbre poétesse à laquelle Victor Hugo dira : "Vous êtes la femme même, vous êtes la poésie même." En souvenir de celle qui chanta si bien l'enfance, Douai pourrait accueillir le Festival des jeunes poètes.

2

Jean Moulin. Homme de courage et de fidélité, a su en son temps réunir toutes les composantes de notre peuple dans la lutte contre l'envahisseur. Son sens du devoir et ses remarquables qualités d'organisateur lui permettront de rassembler le Peuple de l'Ombre, la France combattante; son attachement à la République et à la liberté le mènera à la torture et à la mort. Dans notre mémoire collective, Jean Moulin occupe assurément une place particulière; François Mitterrand nous l'a rappelé, le 21 mai 1981, dans la pénombre du Panthéon en déposant une rose sur sa tombe.

Albert Camus. Prix Nobel de la littérature pour une œuvre qui met en lumière les problèmes se posant à la conscience des hommes. L'auteur du "Mythe de Sisyphe" et aussi celui de "L'homme révolté", dans lesquels il affirme sa passion de vivre. Mais Albert Camus est également le rédacteur en chef de "Combat" à la Libération et dès 1957, l'auteur, avec Arthur Koestler, d'un essai pour l'abolition de la peine de mort.

Jacques Brel. Il aurait 60 ans cette année. Que dire de Jacques Brel, sinon l'écouter ? La poésie et la musique ne font qu'un pour décrire la beauté de la vie, les espérances et les désespoirs des hommes. Qui mieux que cette voix pathétique pourra désormais restituer l'âme du "plat pays" auquel, nous, gens du nord, sommes viscéralement attachés ? Et puis Jacques Brel est aussi cet "Homme de la Manche" qui veut que la vie et les hommes soient ce beau rêve qui l'aide à vivre.

La semaine prochaine

Bernard Poignant, tête de liste à Quimper

Vendredi

L'hebdomadaire des socialistes

10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07
Téléphone : 45.56.78.48
Télex : 200 174 F - Télécopie : 47.05.15.78

Directeur de la Publication : Bernard Roman
Assistante : Caroline Nio

Rédactrice en Chef : Lyne Cohen-Solal
Comité de Rédaction : Pierre Brana, Claude Estier, Max Gallo, François Hollande, Jean-Jack Queyranne, Françoise Seligman.

Secrétaire de Rédaction : Vanda Gervasio
Secrétariat : Taoufik Khatib

Service Photo : Pascal Lebrun
Dessins : Jacques Bellenger

Administration :
Directeur : Jacques Goubin, Sylvie Foulon, Annick Jacquet

Publicité : Régie - Médias - Paris

Maquette : Studio Tapage - Lille
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Chopin - Massy

N° Commission Paritaire en cours

Vendredi est édité par la SARL SOPRECO
Co-gérants : Léon Fatous - Bernard Roman

Crédits Photo : I. Pils (p.7); Christian Vioujard - Gamma (pp.10 et 11); P. Alix - Sipa-Press (p.11); M. Rosenstiehl (p.12); Labo 4 (p.13); Daniel Simon - Gamma (p.13).

Ce numéro a été tiré à 261.000 exemplaires

Pour l'Arménie

Meilleure semaine pour l'avion "PS-Arménie". Nous en sommes à quelques 650.000 francs. Mais il faut accélérer la cadence. D'abord parce que l'avion part le 24 février. Et surtout parce que les maisons préfabriquées, les tentes, les couvertures doivent être remises aux Arméniens sans plus tarder.

Adressez vos virements à : BCCM - 12, Place de la Bourse, 75002 Paris, compte n° 02231082051 (en mentionnant "Solidarité Arménie") ou à Henri Emmanuelli, "Solidarité Arménie" - 10, rue de Solferino, 75007 Paris



L'atelier fer et bois ▲

Nilvange : des sidérurgistes reconvertis

A Nilvange (Moselle), des préretraités de la sidérurgie se sont regroupés pour mettre leur talent au service de la commune. Une reconversion originale qui profite aussi aux jeunes chômeurs.

Paradoxe ! C'est la crise de la sidérurgie qui est en partie à l'origine de la création de "l'atelier fer et bois" de Nilvange, une petite ville de 6.000 habitants. Dès 1980, des sidérurgistes se sont trouvés en préretraite. Avec une angoisse : que faire pour ne pas rester inactifs, ne pas s'ennuyer, ne pas se sentir inutiles ? Ainsi est née l'idée de continuer à travailler en semble, chacun dans son métier.

Consciente de cette situation, la municipalité de Nilvange, conduite par Victor Madelaine, met à la disposition des préretraités trois serres communales entre le Parc de Nilvange et la Maison pour tous. En octobre 1980, une dizaine de personnes démarrent les travaux d'aménagement des ateliers. Très vite, l'équipe double, triple son effectif pour arriver aujourd'hui à une cinquantaine de personnes.

Grâce aux subventions obtenues de divers organismes nationaux, régionaux et départementaux, les locaux ont pu être équipés correctement et des matériaux ont été achetés. L'atelier fer et bois est fréquenté par des maçons, des peintres, des soudeurs, des électriciens, des ajusteurs, des forgerons, des menuisiers, etc. qui pratiquent leur métier. Ceux-ci ont également effectué des travaux dans des équipements de la commune.

L'intégration des jeunes

Depuis l'an dernier, l'atelier fer et bois est devenu une association. Ses activités sont ouvertes deux fois par semaine au public. Sous la responsabilité d'un animateur, toute personne peut venir y réaliser les travaux de son choix en utilisant les machines et outils de la collectivité.

L'atelier favorise aussi l'intégration des jeunes chômeurs en proposant de leur enseigner la pratique des différents métiers. En 1987, près de 50 préretraités participent occasionnellement à cette activité. Une manière de réussir une reconversion individuelle tout en servant la collectivité.

Fonds Jean-Jaurès

L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Vendredi vivra pour un tiers grâce à la publicité,
un tiers par l'effort important du Parti Socialiste
et un tiers grâce aux abonnements de soutien de ses lecteurs.
Près de 4.000 abonnements nous sont déjà parvenus.
L'effort doit être poursuivi
Vous aussi, souscrivez un abonnement de soutien

Bulletin d'abonnement

à renvoyer à

VENDREDI - 10, rue de Solférino - 75007 PARIS

❑ **Je m'abonne à VENDREDI pour un an (44 numéros) au tarif normal (200F) et j'indique mon adresse complète dans le cadre A ci-dessous**

❑ **Je m'abonne à VENDREDI pour an an et je veux contribuer au succès du journal en versant un abonnement de soutien. J'indique mon adresse complète dans la cadre A ci-dessous**

❑ **500F** ❑ **700F** ❑ **1.000F** ❑ **F**

❑ **J'offre un abonnement à VENDREDI (prix normal 200F) à la personne dont j'indique l'adresse complète dans le cadre B ci-dessous**

Ci-joint mon paiement par : ❑ **chèque bancaire** à l'ordre de VENDREDI ❑ **CCP n°15-221-55X** Paris Centre ❑ **mandat poste** à l'ordre de VENDREDI

☐ **abonnement(s) à 200F =**

☐ **abonnement(s) de soutien à :.....F =**

soit au total : .....F

Date et signature

CADRE A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

A.

Nom : .....

Prénom :.....

Adresse : Rue.....

N°.....Bât./Esc.: .....

Commune :.....

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Bureau distributeur : .....

Pays :.....

B.

Nom : .....

Prénom :.....

Adresse : Rue.....

N°.....Bât./Esc.: .....

Commune :.....

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Bureau distributeur : .....

Pays :.....

Fondation Jean-Jaurès